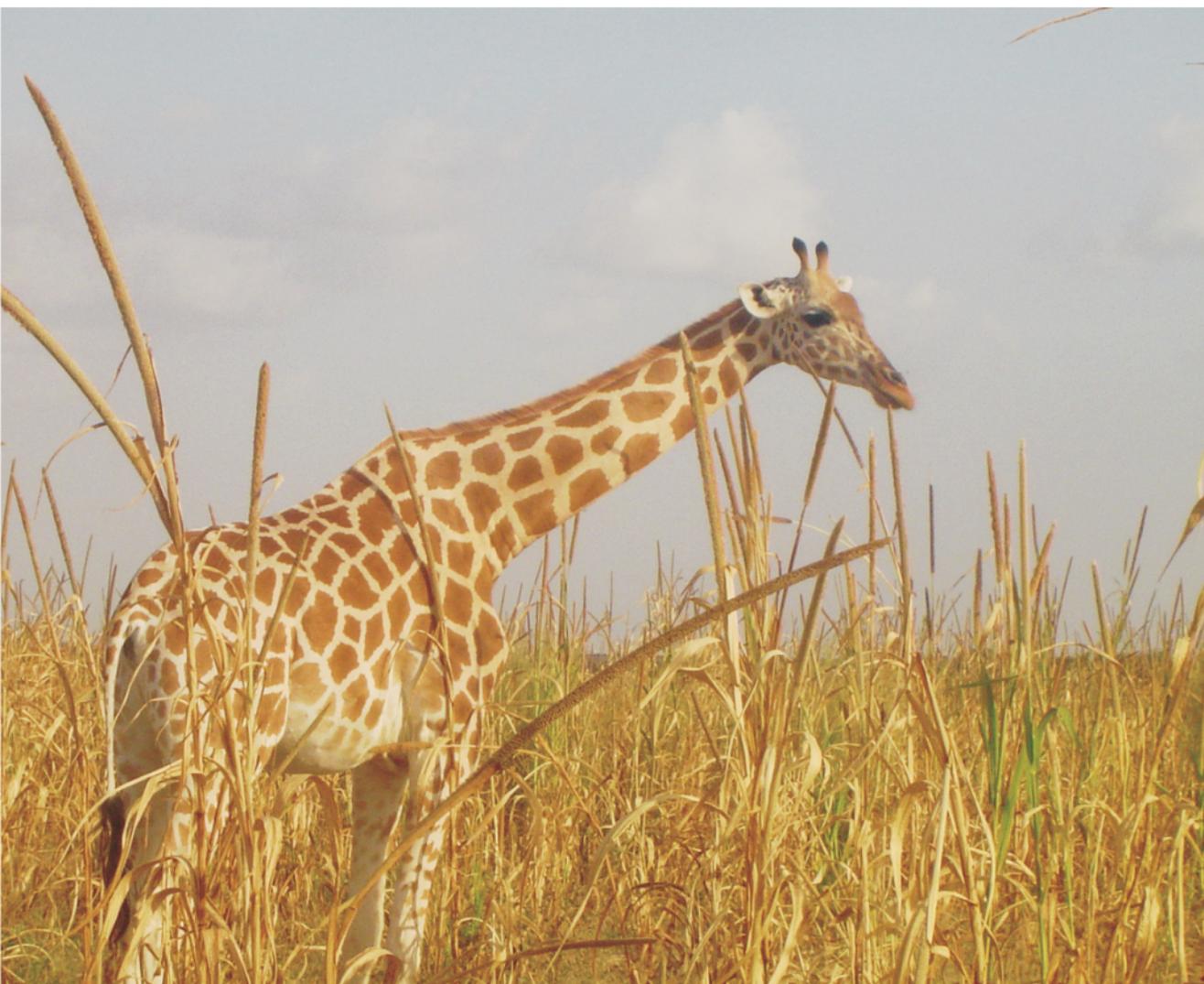




Parcs et réserves du Niger

Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées



Programme Aires Protégées pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (PAPACO)



Parcs et réserves du Niger

Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées

UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature 2010

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Droits d'auteur : © 2010 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/PACO (2010). *Parcs et réserves du Niger : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées*. Ouagadougou, BF: UICN/PACO.

ISBN : 978-2-8317-1314-4

Photos de couverture : Avant : Béatrice Chataigner ; arrière : Salissou Sido Ali

Produit par : UICN-PACO - Programme Aires Protégées (www.papaco.org)

Imprimé par : JAMANA Services. Tél. (226) 50 30 12 73

Disponible auprès de : UICN - Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel: +226 50 36 49 79 / 50 36 48 95
E-mail: paco@iucn.org
Web site: www.iucn.org/ www.papaco.org

Crédits photos encart central : Béatrice Chataigner ; Salissou Sido Ali

SOMMAIRE

RESUME	8
SUMMARY	10
INTRODUCTION : description des parcs et réserves	12
1. Le parc national du W du Niger	13
2. La réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT)	14
3. La réserve totale de faune de Tamou	15
4. La réserve partielle de faune de Dosso	15
5. La réserve totale de Gadabéji	16
6. La réserve naturelle nationale de Termit Tintouma	16
ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS AU NIGER	18
DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	19
RESULTATS ET ANALYSE	21
1. Menaces et pressions	21
2. Contexte : importance biologique et importance socioéconomique	31
3. Analyse du processus de gestion des aires protégées	37
◆ Le parc national du W du Niger	38
◆ La réserve de faune de Dosso	46
◆ La réserve de faune de Tamou	51
◆ La réserve naturelle nationale de Termit Tin Toumma	56
◆ La réserve totale de Gadabéji	61
◆ La réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT)	66
EFFICACITE COMPAREE DES AP ETUDIEES	72
LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES DU NIGER	73
POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES	77
RECOMMANDATIONS	78

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : localisation des aires protégées du Niger

Figure n°2 : répartition des différents types de pressions dans les AP du Niger

Figure n°3 : répartition des pressions dans les 6 AP étudiées

Figure n°4 : répartition de la pression d'utilisation illégale des terres dans les AP du Niger

Figure n°5 : répartition de la pression d'exploitation du bois et des PFNL dans les AP du Niger

Figure n°6 : répartition de la pression de braconnage dans les AP du Niger

Figure n°7 : répartition de la pression de feux de brousse dans les AP du Niger

Figure n°8 : répartition de la pression de modification de milieu dans les AP du Niger

Figure n°9 : répartition des menaces dans les AP du Niger

Figure n°10 : répartition des menaces de pression démographique dans les AP du Niger

Figure n°11 : répartition des menaces de pollution dans les AP du Niger

Figure n°12 : répartition des menaces de modification du milieu dans les AP du Niger

Figure n°13 : répartition des menaces de risque sanitaire faune sauvage/domestique dans les AP du Niger

Figure n°14 : répartition de l'importance biologique des AP du Niger

Figure n°15 : répartition de l'importance socio-économique des AP du Niger

Figure n°16 : conception globale du réseau d'AP

Figure n°17 : politique du réseau d'AP

Figure n°18 : environnement législatif du réseau d'AP

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : liste des participants à l'atelier d'évaluation des aires protégées du Niger

Tableau n°2 : détail des pressions identifiées par les gestionnaires dans chaque AP

Tableau n°3 : détail des menaces identifiées par les gestionnaires dans chaque AP

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AP	Aires Protégées
ASS	Antilopes Sahélo-Sahariennes
AWHF	African World Heritage Fund
BAD	Banque de Développement Africaine
CMAP	Commission Mondiale des Aires Protégées
COGERAT	Cogestion des Ressources de l'Air et du Ténééré
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (Coopération suisse)
DGE/EF	Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
DFC/AP	Directions Nationales. Parmi elles, la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DPN/R	Direction des Parcs Nationaux et des Réserves
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GEF	Global Environment Fund
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (coopération allemande)
IGF	Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MAB	Man and Biosphere
METT	Management Effectiveness Tracking Tool
MIKE	Monitoring of Illegal Killing of Elephant
PAC	Programme d'Action Communautaire
PAPACO	Programme régional Aires Protégées de l'UICN en Afrique Centrale et de l'Ouest
PAPE	Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGRN	Projet de gestion des ressources naturelles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNW	Parc National du W
PVDT	Projet de valorisation de Dosso Tilabéri
RAPPAM	Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management
RNNAT	Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténééré
ROSELT	Réseau d'Observation sur le Suivi Ecologique à Long Terme
RTF/G	Réserve de faune de Gadabedji
RTFT	Réserve totale de faune de Tamou
SDR	Stratégie de Développement Rural
SCF	Sahara Conservation Fund
SNV	Netherlands Development Organisation
UE	Union Européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNOPS	United Nations Office for Project Services
USAID	United States Agency for International Development
WWF	Worldwide Fund for Nature / Fonds Mondial pour la Nature
ZSL	Zoological Society of London

RESUME

Les aires protégées du Niger sont globalement représentatives de l'ensemble des écosystèmes que couvre le pays. Elles se répartissent dans les écosystèmes soudano-sahéliens et les zones de transitions vers les écosystèmes sahariens. Ces aires protégées couvrent 8,5 millions d'hectares, soit 6,6 % du territoire national. Toutefois, il existe encore certains sites à haute valeur de conservation pour les espèces clés qui ne sont pas encore intégrées au réseau (zone à girafes, zone d'Ayorou, par exemple).

On distingue deux catégories d'aires protégées au Niger : d'un côté, celles qui bénéficient d'un appui de partenaires extérieurs comme le parc W, la réserve naturelle de l'Air Ténéré et la future réserve du Termit, et de l'autre, celles qui ne bénéficient d'aucun financement extérieur et pour lesquelles le niveau de gestion est faible (absence de document de gestion, peu ou pas d'infrastructures et d'équipements pour assurer les activités basiques de gestion quotidienne).

Souvent, l'inadéquation des ressources humaines disponibles (le manque de personnel, l'insuffisance de formation adéquate, la fréquence trop élevée de mutation, l'éloignement des bases vie des gestionnaires par rapport à leur site), combiné par endroit au climat d'insécurité qui règnent dans certaines zones, rend ces aires protégées très vulnérables aux multiples pressions qui s'exercent sur elles.

Les pressions les plus importantes découlent du braconnage et de l'utilisation illégale des terres (pour le pâturage, l'exploitation agricole, l'installation d'habitations) ; s'y ajoutent également l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux, les feux de brousse incontrôlés et certains facteurs de modification du milieu (ensablement des cours d'eau et plantes invasives). L'exploitation minière qui se développe autour de certaines aires protégées (Termit, Air Ténéré, parc W) constitue une menace sérieuse en termes de pollution et de pressions sur les ressources hydriques ainsi que comme facteur d'attraction de populations susceptibles d'accroître le besoin en ressources naturelles.

Pour tenter d'améliorer cette situation, les recommandations suivantes ont été émises par les participants à l'évaluation :

Proposer des scénarii possibles de financement durable du réseau d'AP aux différents partenaires et à l'Etat

Assurer un financement de base de toute les AP par l'Etat

Actualiser et valider les plans de gestion des AP qui en possèdent et élaborer ou mettre à jour les plans de gestion des AP qui en sont dépourvues

Etablir le statut juridique des AP qui n'en bénéficient pas encore

Définir des objectifs de conservation clairs et réalisables pour le réseau et chacune de ses aires protégées en fonction de l'état actuel de la biodiversité au Niger

Renforcer les capacités des gestionnaires des AP à l'utilisation des outils de conservation (mode et outil de planification et de gestion des AP) et au dialogue avec les autres acteurs (notamment dans le cadre de la gestion participative avec les communautés locales)

Mettre en place des cadres de concertation effectifs entre aires protégées via le réseau national d'aires protégées (pour favoriser les échanges d'informations)

Renforcer le suivi des procédures internes de gestion des aires protégées et l'autoévaluation de ces procédures à tous les niveaux pour limiter les vices de procédures et garantir la transparence de la gestion des activités au niveau des AP (notamment au regard des partenaires extérieurs)

Renforcer le dispositif de gestion de certaines AP (notamment en nommant un conservateur ou un gestionnaire pour celles qui n'en ont pas)

Assurer une durée minimale de présence en poste des gestionnaires sur site pour permettre un suivi sur le moyen terme des actions de gestion engagées et assurer une localisation des cellules de gestion de terrain le plus proches possibles des sites à gérer (déconcentration).

SUMMARY

In Niger, the Ministry of hydraulics, environment and fight against desertification, particularly the state secretariat for environment is in charge of protected areas management through the Department of wildlife, fishing and fish farming. The park's manager reports to the Director of wildlife, fishing and fish farming (DFPP). An ongoing restructuration aims at creating a ministry in charge of water, environment and fight against desertification which will include the General Department of environment, waters and forests (DGE/EF) composed of 5 national departments. The Department of wildlife, hunting and protected areas (DFC/AP) will specifically be in charge of management of Niger protected areas.

Niger protected areas management effectiveness has been evaluated during a three day workshop organised in Niamey from 30 March to 1st April 2010. Six PAs have been evaluated: Niger W national park, Aïr Ténéré national reserve, Tamou wildlife reserve, Dosso wildlife reserve, Gadabéji wildlife reserve, and Termit Tin Toumma national reserve. The methodology used is the one developed by WWF - *Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management* (RAPPAM) - combined to the protected areas monitoring tool developed by the World Bank and WWF: *Management Effectiveness Tracking Tool* (METT). These methods are based on the evaluation framework developed by the world Commission on Protected Areas (more information on www.papaco.org).

Niger protected areas are representative of most of the country's ecosystems. They are divided up through the Sudan-Sahelian ecosystems and the areas of transition to Saharan ecosystems. These protected areas cover 8.5 millions hectares that is 6.6% of the national land area. However, some sites that still have a high conservation value for key species are not yet integrated to the network (giraffe area, Ayorou area for example).

There are two categories of protected areas in Niger: on the one hand, those which take advantage of external partners support such as the W park, Aïr Ténéré reserve and Termit future reserve, and on the other hand those which do not benefit from any external funding and which have a low management level (lack of management documents, few or no infrastructures and equipments for daily basic activities).

Often, the inadequacy of the human resources available (lack of staff, insufficiency of appropriate trainings, managers living far from their site), sometimes combined to the climate of insecurity prevailing in some areas, make these Niger protected areas vulnerable to the multiple pressures on them. The most critical pressures come from poaching and illegal use of lands (for pasture, farming, house building); there is also wood and non timber forest products exploitation, uncontrolled wild fires and some factors that modify the milieu (silting-up of rivers and invasive species).

Mining activities around (or sometimes inside) some protected areas (Termit, Aïr Ténéré, W park) constitute a serious threat in terms of pollution and pressures on water resources as well as a factor of attraction of populations who are likely to increase locally the needs for natural resources.

The following recommendations have been made by the managers who participated to the workshop:

- Update and validate the management plans of PAs when they have one, or elaborate the management plans of those which do not have any
- Establish the legal statute of PAs which do not have it yet

- Define clear and workable conservation objectives for the network and each protected area according to the current state of Niger biodiversity
- Ensure a basic funding of all PAs by the State
- Propose possible scenarios to partners and the State for the sustainable funding of PAs network
- Strengthen PAs managers capacities to use conservation tools (PAs planning and management tool) and to dialogue with other stakeholders (particularly for involving local communities in management issues)
- Set up effective consultation frameworks among protected areas via the national network of protected areas (to encourage information sharing)
- Strengthen the monitoring of protected areas management and the self-evaluation of the procedures at all levels, to limit procedural errors and to guarantee the transparency of the management of these activities (mainly towards external partners)
- Strengthen the management system of some PAs (particularly by naming a manager for those which don't have)
- Make sure that managers stay at their position for a minimal duration to enable a mid-term monitoring of management actions and make sure that management structures are located the nearest possible of the sites (decentralization)

INTRODUCTION

La plupart des écosystèmes nigériens sont fragiles et vulnérables. Ils sont menacés par la sécheresse, la désertification et la pression humaine entraînant de jour en jour une érosion spécifique et génétique, une perte de capacités de production et de régénération. Ces facteurs ont contribué à réduire de manière dramatique les habitats de certaines espèces (Hippopotame, Girafe, Addax, Lamantin). Ces espèces vivent aujourd'hui une forte compétition, inégale, et sont condamnées à la disparition, si des mesures urgentes ne sont pas prises. A l'heure actuelle, plus de 60 % du territoire national ont presque atteint le seuil critique de dégradation des habitats et plus de vingt espèces ont disparu ou sont au bord de l'extinction (Oryx, Addax, Autruche, etc.) (DPNR, 1998).

De nombreuses espèces de la faune, notamment les antilopes sahélo-sahariennes, sont en voie de disparition (Addax, Gazelle dama par exemple). Certaines espèces comme l'Oryx n'existent plus. Le parc du W créé depuis 1954 est confronté à des phénomènes de dégradation et d'exploitation incontrôlée (braconnage, pâturage illégal, coupe du bois, feux de brousse, empiètement agricole etc.). La RNNAT, l'une des plus vastes réserves du monde, est inscrite depuis 1992 par l'UNESCO, sur la liste du patrimoine mondial en péril. Les autres réserves (Gadabédji, Tadres etc.) et les zones adjacentes aux aires protégées ont rarement bénéficié d'actions structurées de conservation. Ces espaces sont également menacés d'une dégradation irréversible (PAMT) (DPNR, 2008).

La situation actuelle de la faune nigérienne découle de causes liées à la dégradation générale de l'environnement naturel et des ressources végétales et fauniques. Les statistiques sur l'état de la conservation du patrimoine faunique font défaut. Malgré cela, l'on estime que le potentiel actuel ne représente environ que 10 % de ce qui existait, il y a 40 ans. Les connaissances restent limitées pour la plupart des espèces animales (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, invertébrés, etc.) ainsi que pour les habitats naturels. Cette faune comprend des espèces du domaine désertique, saharien, sahélien et soudanien (DPNR, 1998). Suite à l'occupation anarchique de leur habitat par l'agriculture, l'élevage et l'urbanisation, la plupart des espèces se sont réfugiées dans les aires protégées, dans les ranchs et dans les milieux difficiles d'accès. Malgré cette situation, la faune a continué à faire l'objet de convoitise et de prélèvements abusifs, au mépris des textes législatifs et réglementaires et des populations rurales qui sont pourtant les plus nécessiteuses (DPNR, 1998). Malgré tout, le Niger recèle encore d'importantes potentialités, notamment certaines espèces rares ou menacées de disparition, telles que la Girafe, l'Addax, l'Autruche à cou rouge, etc. (DPNR, 1998). Mais les aspects défavorables au développement de la faune ci-dessus évoqués, conjugués aux effets néfastes des sécheresses répétitives, menacent dangereusement l'avenir de cette faune (DPNR, 1998).

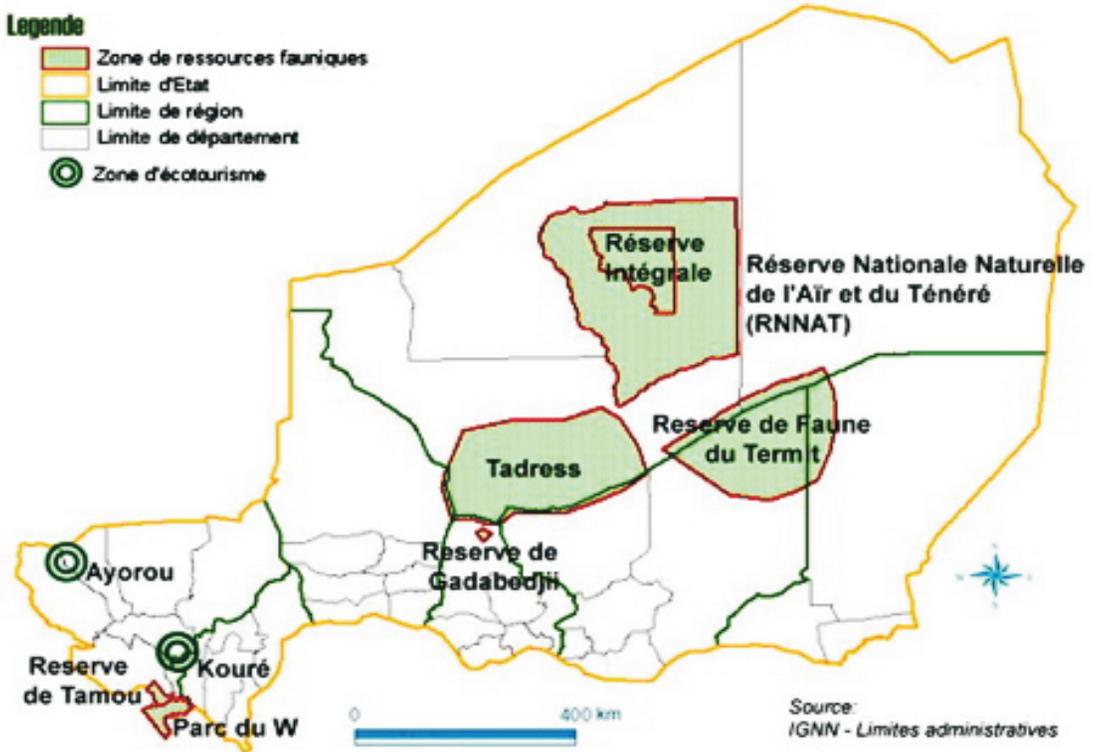
Pour des raisons évidentes de conservation des richesses faunistiques et floristiques, des actions d'identification et de protection de certaines aires particulières ont été menées. Ainsi, 8,41 millions d'hectares, soit 6,6% de la superficie du territoire national, constituent l'étendue des aires protégées au Niger (DPNR, 2008).

Le Niger dispose de huit catégories d'aires protégées : Les forêts classées, les forêts protégées, le parc national, la réserve intégrale ou sanctuaire, la réserve totale de faune, la réserve naturelle nationale, la réserve partielle de faune, la réserve de Biosphère, ainsi que de nombreux parcs agro-forestiers et ranchs, qui constituent des sites potentiels pour la conservation in situ (DPNR, 2008).

Les aires protégées de faune sont au nombre de six : le parc national du "W", la réserve intégrale ou sanctuaire des addax, la réserve naturelle nationale de l'Air et du Ténére, la réserve totale de

faune de Tamou, la réserve de Gadabédji, la réserve partielle de faune de Dosso. Deux aires protégées sont inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (le Parc National du "W" et la réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré). Ces deux dernières sont aussi classées réserves de biosphère du réseau MAB (Man And Biosphère). Elles couvrent 8,5 millions d'hectares, soit 6,6 % du territoire national (DPNR, 2008).

Figure n°1 : localisation des aires protégées du Niger (la réserve de Tadress n'existe plus et celle du Termit est en création)



1. Le parc national du W du Niger (220 000 ha)

Situé dans la zone soudanienne, le "parc du W" couvre une superficie de 220 000 hectares. Il a été d'abord classé en forêt domaniale et en réserve de faune par décret n° 4676 du 25 juin 1953 et a été érigé ensuite en "parc national" par décret du 4 août 1954. Classé site Ramsar en 1987, il est depuis 1996 inscrit site du Patrimoine Mondial et Réserve de Biosphère de l'UNESCO. La zone du parc était déjà signalée depuis 1936 par des études vétérinaires comme région d'intérêt cynégétique où toute la grande faune de l'ouest africain se retrouvait. La flore du parc est celle de la savane arborée (DPNR, 2008).

Le "parc du W" est une aire protégées transfrontalière qui comprend une composante nigérienne, burkinabé et béninoise. Il s'inscrit dans un complexe plus vaste dénommé WAP qui inclut également les parcs de la Pendjari et de l'Arly (W-Arly-Pendjari).

Les espèces végétales, herbacées ou arborées, présentes dans les aires protégées du complexe WAP sont à classer dans le domaine soudanien avec un gradient, du nord au sud, allant des savanes herbacées (*Loudetia togoensis*, *Andropogon pseudapricus*, *Pennisetum pedicellatum*...), aux savanes arbustives (*Combretum spp.*, *Terminalia spp.*, *Acacia spp.*, *Anogeissus leiocarpus*, *Balanites aegyptiaca*, *Ziziphus mauritiana*...) et enfin aux savanes boisées (*Anogeissus leiocarpus*, *Terminalia spp.*, *Isobertinia doka et dalzielli*, *Daniellia oliveri*, *Burkea africana*...). Au sud, les formations végétales sont plus fermées et elles sont constituées de forêts sèches et de galeries forestières en lisière des rivières (*Acacia sieberiana*, *Diospyros mespiliformis*, *Borassus aethiopum*, *Mitragyna inermis*, *Kigelia africana*, *Anogeissus leiocarpus*, *Cola laurifolia*, *Sizygium guineense*, *Antidesma venosum*, *Carapa procera*, *Voacanga africana*, *Antiaris africana*...).

Presque toutes les espèces de grands mammifères (52 espèces) de la savane soudanienne ouest-africaine se rencontrent dans le parc mais avec des densités encore assez faibles en raison d'une longue histoire de pression anthropique (braconnage, pâturage et transhumance illégaux). Une centaine de girafes sur la rive gauche du fleuve Niger ainsi qu'une population relique de lamantins, inféodée à ce tronçon du fleuve complètent ce patrimoine.

Outre les mammifères, le parc W est riche d'environ 360 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et d'amphibiens et d'une centaine d'espèces de poissons, selon les données actuelles disponibles (ECOPAS, 2005).

2. La réserve naturelle nationale de l'Air et du Ténéré (7 736 000 ha)

Elle couvre une superficie de 7 736 000 hectares et se trouve dans le département d'Agadez, au nord du Niger. Cette réserve a été classée par le décret n°88-019/PCMS/MAG/E du 22 janvier 1988 et s'étend entre les montagnes de l'Air (sommets à 2200 mètres) et le désert du Ténéré. La RNNAT héberge une population composée de cultivateurs, d'agropasteurs et de transhumants. Des droits coutumiers sont reconnus pour ces populations humaines avec toutefois certaines restrictions en ce qui concerne l'exploitation du milieu naturel. Elle figure sur la liste du Patrimoine Mondial depuis 1991 (puis a été classée patrimoine mondial en péril en 1992, suite à la rébellion) et c'est également une Réserve de biosphère depuis 1997. Une zone couvrant environ 12 % de la "réserve naturelle nationale" est classée "réserve intégrale", créée par décret n°88-020/PCMS/MAG/E du 22 janvier 1988, pour préserver certaines antilopes sahariennes menacées de disparition comme l'Addax. (DPNR, 2008).

Cette région présente de nombreux aspects. C'est le domaine de la steppe dominée par *Acacia erhenbengiana*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Maerua crassifolia* et des graminées comme le *Panicum turgidum* et *Stipagrostis vulnerans*. Dans les vallées les plus importantes, un habitat spécifique se développe associant une strate ligneuse dense avec des palmiers doum (*Hyphaene thebaica*), des palmiers dattiers (*Phoenix dactylifera*), *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Boscia senegalensis*, *Salvadora persica*, et un tapis herbacé avec entre autre *Stipagrostis vulnerans*. Ces habitats accueillent une faune remarquable avec la Gazelle dorcas (*Gazella dorcas*) répartie dans l'ensemble de la réserve, la Gazelle dama (*Nanger dama dama*) beaucoup plus rare. Le Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*) partage les habitats montagneux avec le Babouin (*Papio cynecephalus anubis*) et le Patas (*Erythrocebus patas*). Cette faune montagnaise a été épargnée par la guerre civile. Par contre, la population d'Autruches à cou rouge (*Struthio camelus camelus*) a payé un lourd tribut à cette guerre ; la plupart des individus (on en dénombrait environ 1600 en 1992) ont été décimés. L'Outarde de Nubie (*Neotis nuba*) est encore présente. L'Addax (*Addax nasomaculatus*) est présent dans la réserve mais reste cependant très discret, tout comme les guépards sahariens (*Acynonix jubatus hecki*) dont une femelle et son petit ont été récemment observés dans le Nord de la réserve. Le massif de l'Air constitue également une zone de transit pour un grand nombre

d'oiseaux migrateurs afro-tropicaux et paléarctiques (plus d'une centaine d'espèces). L'importance culturelle de l'Aïr est remarquable, notamment par la présence des vestiges de civilisations antérieures (patrimoine historique) (*Etude patrimoine mondial UICN/PAPACO*). Cet héritage culturel et archéologique de valeur inestimable a conduit l'UNESCO à engager un programme d'urgence de réhabilitation du complexe (*République du Niger, PNUD et FFEM*).

3. La réserve totale de faune de Tamou (77 740 ha)

La Réserve totale de faune de Tamou s'étend sur une superficie de 77 740 hectares. Elle est adjacente au parc du W au nord-ouest. La réserve a été créée par décret n°62-188/MER du 8 août 1962 et couvrait une superficie d'environ 147 000 ha. Bien que les établissements humains soient interdits dès sa création en 1962, la reconnaissance d'une occupation importante suite aux phénomènes de sécheresse des années 1974 et 1984 a conduit à déclasser une partie de la réserve (environ 77 000 ha) conformément au décret n°76-141/PCMS/MDR du 12 août 1976 (*DPNR, 2008*).

La réserve totale de faune de Tamou renferme presque le même biotope que celui du parc W avec une végétation caractérisée par :

- des steppes arbustives des glacis à pentes faibles, constituées essentiellement de ligneux tels que *Guiera senegalensis*, *Combretum micrathum*, et d'un tapis herbacé composé d'espèce comme *Eragrostis tremula* ;
- des brousses tigrées constituées de combretacées dominées par *Guiera senegalensis*, *Combretum nigricans*, *Combretum micranthum*, *combretum glutinosum* ;
- des savanes arbustives dominantes notamment sur les plateaux et glacis avec quelques espèces telles que *Combretum nigricans*, *combretum glutinosum*, *Sclerocarya birrea*, *Balanites egyptiaca*, *Adansonia digitata* ;
- Des savanes arborées se rencontrant sur les affaissements de la cuirasse, les plateaux cuirassés, la base des plateaux cuirassés, les vallées ;
- Des forêts - galeries se sont développées le long des principales vallées et cours d'eau comme la Tapoa et le Diamangou avec la présence de grands arbres tels que *Ficus platyphylla*, *Cola laurifolia*, *Anogeissus leocarpus*, *Diospyros mespiliformis*, *Tamarindus indica* (*Hamissou, 2006*).

Avec la Proximité du parc régional W du Niger dont elle sert de zone tampon, la RTFT est utilisée à certaine période de l'année comme zone de refuge pour la faune du parc W. On rencontre pratiquement toutes les espèces fauniques sahélo-soudaniennes du Niger présentes au parc du W, telles que : le Buffle (*Syncerus caffer brachyceros*), l'Eléphant (*Loxodonta africana*), l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), et certains carnivores comme le Lion (*Panthera leo*), l'Hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), et le Guépard (*Acinonyx jubatus hecki*). Dans la partie fluviale de la RTFT, on rencontre les espèces suivantes : Hippopotame, le Phacochère (*Phacochoerus africanus*), le Singe rouge (*Erythrocebus patas patas*), le Singe vert (*Chlorocebus eathiops tantalus*), le Babouin (*Papio anubis*), le Caracal (*Felis caracal*), le Chacal commun (*Canis aureus*), mais surtout une avifaune très riche et variée composée de grands échassiers, limicoles (*Hamissou, 2006*).

4. La réserve partielle de faune de Dosso (306 500 ha)

La réserve partielle de faune de Dosso, d'une superficie de 306 500 hectares, située au nord-est du parc national du W, a été créée par décret n°62-189/MER du 8 août 1962. Elle joue le rôle de zone tampon. Il n'y a pas eu de dispositions, ni d'organe de gestion de cette réserve. L'exploitation agricole et le pâturage depuis le classement de cette zone sont généralisés (*DPNR, 2008*).

En l'absence d'études réalisées dans la zone, la situation des ressources naturelles de la zone est quasi inconnue. On sait cependant que leur état de dégradation est très avancé.

5. La réserve totale de faune de Gadabéji (76 000 ha)

La réserve totale de faune de Gadabéji (RTF/G), a été créée en 1955 sur une superficie de 76 000 hectares. Elle est située au centre-sud du Niger à environ 560 km à vol d'oiseau au nord-est de Niamey, et à 170 km à vol d'oiseau au nord de Maradi, chef lieu de la région du même nom. A cette réserve sont contiguës trois zones cynégétiques que sont les zones de Akadaney, de Tin Simitan et de Sala (DPNR, 2008).

La réserve totale de faune de Gadabéji se présente comme un plateau entouré par des vallées fossiles orientées majoritairement nord-est/sud-ouest. Ce plateau est sillonné par des "koris" et recouvert par des dunes (longitudinales et barkhanes) dont la plus grande est la dune de Toudou Balla située au centre-est de la RTF/G (DGEEF et IGF, 2009).

D'une façon générale, on peut qualifier le paysage de la RTF/G de savane arborée claire. Toutefois, une analyse plus fine fait ressortir les trois grands types de paysages suivants : une savane à *Acacia raddiana* en association soit avec *Balanites aegyptiaca* sur les pentes, les terrasses, les vallées et les mares, soit avec *Ziziphus mauritiana* sur les pentes, les vallées et les koris ; une savane à *Sclerocarya birrea* en association soit avec *Acacia raddiana* et *Balanites aegyptiaca* sur les plateaux, les vallées inter-dunaires et autour des mares, soit avec *Commiphora africana* et *Boscia senegalensis* sur les pentes, les plateaux et les dunes ; une savane à *Commiphora africana* en association soit avec *Acacia raddiana* sur les pentes érodées, soit avec *Acacia erhenbergiana*, *Cordia sinensis*, *Boscia senegalensis*, *Euphorbia balsamifera*, *Grewia tenax* sur les pentes dégradées avec koris et les bas-fonds (DGEEF et IGF, 2009).

Jusqu'aux années 1930, la zone de Gadabéji était une des régions les plus giboyeuses du Niger ; elle était valorisée principalement par la chasse et la cueillette. Le développement de l'élevage à partir des années 40, l'occupation saisonnière de la zone par les nomades et son exploitation par les chasseurs haoussas sédentarisés dans le nord du département de Dakoro, conduisirent à une réduction importante de la faune au début des années 50. Consciente de cette dégradation, l'administration coloniale décida de créer la réserve totale de faune de Gadabéji le 25 avril 1955 afin de protéger la grande faune sahélo-saharienne comprenant notamment l'Oryx algazelle, mais aussi la Girafe, la Gazelle dama, le Guépard et l'Autruche (DGEEF et IGF, 2009).

Aujourd'hui, de nombreuses espèces ont disparu, et il ne subsiste plus qu'une faune résiduelle composée de quelques espèces à faible effectif dont notamment : la Gazelle dorcas, la Gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), le Chacal commun, le Renard pâle (*Vulpes pallida*), le Chat sauvage d'Afrique (*Felis sylvestris libyca*), la Genette (*Genetta sp.*), le Patas, le Lièvre à oreilles de lapin (*Lepus crawshayi*), le Rat palmiste (*Xerus erythropus*), le Rat à trompe (*Elephantulus sp.*) ainsi qu'une centaine d'espèces d'oiseaux (DGEEF et IGF, 2009).

6. La réserve naturelle nationale de Termit Tin Toumma (en cours de création) (10 000 000 ha)

Sur le plan écologique, la zone de Termit et du Tin Toumma, au Sud Est du Niger, abrite une biodiversité sahélo-saharienne exceptionnelle.

Le massif du Termit, situé dans la partie orientale du Niger, abrite une variété de faune tout à fait remarquable étant donné les conditions climatiques sévères qui y règnent. On y trouve

notamment des antilopes telles que la Gazelle Dorcas (*Gazella dorcas*), la Gazelle Dama (*Nanger dama dama*), des addax (*Addax nasomaculatus*), des mouflons à manchette (*Ammotragus lervia*), des carnivores, tels que le Guépard (*Acynonix jubatus hecki*), des hyènes rayées (*Hyaena hyaena*), le Chacal commun (*Canis aureus*), le Fennec (*Vulpes zerda*), le Chat des sables (*Felis margarita*) ainsi qu'une métapopulation de tortues sillonnée (*Geochelone sulcata*) ([site web ASS](#)).

Un projet de conservation de la faune sahélo-saharienne, intitulé Antilopes Sahélo-Sahariennes (ASS), financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la Convention sur les Espèces Migratrices et le Sahara Conservation Fund, œuvre auprès des populations locales et des différents acteurs de la région pour conserver cette faune. Le projet est appuyé par les communautés, essentiellement nomades, qui ont participé au processus de mise en place de l'aire protégée. Avec 10 millions d'hectares, l'aire protégée deviendra une des réserves naturelles les plus grandes d'Afrique. Le projet a proposé que l'aire prenne le statut de réserve naturelle nationale. Cette catégorie correspond au mieux aux souhaits et aspirations des communautés locales ([UICN/PAPACO, 2009](#)).

C'est grâce à son isolement et à la difficulté relative d'y accéder, que cette zone est devenue naturellement un refuge pour les espèces sahélo-sahariennes. En considérant ces limites, la réserve naturelle nationale de Termit et de Tin Toumma sera un polygone, qui aura un périmètre de 1442 km. On comprend dès lors les difficultés qu'il y aura à en assurer une surveillance complète ([UICN/PAPACO, 2009](#)).

ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS AU NIGER

1. Institutions de gestion

Jusqu'à aujourd'hui, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, et plus particulièrement le Secrétariat d'Etat à l'Environnement, est l'autorité publique chargée de la gestion des aires protégées au Niger, à travers la Direction de la Faune, la Pêche et la Pisciculture. Le conservateur d'un parc est placé sous l'autorité du Chef de la Division Aires Protégées, elle-même étant sous l'autorité du Directeur de la Faune, de la Pêche et de la pisciculture (DFPP, ECOPAS, 2005).

Mais la restructuration en cours actuellement vise à créer un Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, qui comprendra la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF) composées de 5 directions nationales. Parmi elles, la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) sera plus particulièrement chargée de la gestion des aires protégées du Niger.

(projet de décret portant organisation des Directions Nationales du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification).

2. Contexte législatif

Le Niger est actuellement doté d'un arsenal d'institutions, de stratégies et de lois relatives à l'environnement. En fait, 1998 a été une année de planification intensive pour l'environnement et les ressources naturelles. En atteste les documents-clés produits alors à savoir : (i) le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (juillet, 1998) ; (ii) le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (octobre, 1998) ; (iii) la Stratégie pour la Biodiversité et son Plan d'Action (octobre, 1998); et (iv) la loi sur la gestion de l'Environnement (novembre, 1998). Ces différentes stratégies et plans d'action mettent la lutte contre la dégradation des terres et la gestion durable des ressources naturelles au titre de leurs priorités.

En terme de gestion de conflits liés à la gestion des ressources naturelles, le Niger a adopté en 1993 par Ordonnance 93-015, les principes d'orientation du Code Rural qui ont ensuite donné naissance à ce Code.

Le cadre législatif actuel en faveur des aires protégées reste très peu étoffé. La loi N° 98-07 du 29-04-98 fixant le régime de la Chasse et de la Protection de la Faune ne règle pas tous les problèmes afférents à la gestion des parcs et des réserves. Elle met beaucoup plus l'accent sur la gestion de la chasse plutôt que sur l'ensemble des activités de conservation et valorisation des ressources fauniques dans leur ensemble (DPNR, 2008).

DEROULEMENT ET METHODOLOGIE D'EVALUATION

L'évaluation des parcs et réserves du Niger s'est déroulée au cours d'un atelier de trois jours, qui s'est tenu à Niamey du 30 mars au 1er avril 2010. La liste des participants est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n°1 : liste des participants à l'atelier d'évaluation des aires protégées du Niger

Nom	Aire protégée représentée	Institution	Fonction	Contact
Abarchi Iddi	Aïr Tenere	DRE/LCD Agadez		abarchi@yahoo.com
Abdoulaye Sarga	Termit	DRE/LCD Zinder	96872990	darga_abd@yahoo.fr
Abdoulkarim Samna	parc W	parc W	chargé du suivi écologique	samna_abdou@yahoo.fr
Abdoulrazak Baddi	Gadabedji	DDE/LCD Dakaro		baddi_azza@yahoo.fr
Amadou Mounkaila	Gadabedji	DRE/LCD Maradi		90011126 ou 96896576
Assane Foussani	Gadabedji	Réserve de Gadabedji	Chef de service communal	96575208
Assoumane Batouré	Tamou	DDE/LCD Say	gestionnaire	assoumanabatoure@yahoo.fr
Boubacar Boureima		DPN/R/MEE/LCD	chef de division aménagement	mounjoamirou@yahoo.com
Dodo Garba	Tamou	Réserve de Tamou		96259620
Ibrahim Bello	Termit	Réserve du Termit		belloibrah@yahoo.fr
Ibrahim Inaboutou	parc W	ONG BAIL		imaboutou7681@yahoo.fr
Jigo Moumouni	parc W	ONG COGEZOH		ong_cogezoh@yahoo.fr
Lawan Harouna	Dosso	DRE/LCD Dosso		lharcri@yahoo.fr
Moussa Djibey	parc W	Parc du W	conservateur adjoint	nablekoy@yahoo.fr
Moussa Zada Ali	Dosso	DDE Dosso	chef de poste forestier Oura	96207311
Oumarou Cisse	Dosso	Réserve de Dosso	chef de poste forestion	96262618
Ousmane Hatta	Termit	DRE/LCD Zinder		o.hatta@yahoo.fr
Salissou Sido Ali	Aïr Tenere	Réserve de l'Aïr Tenere	conservateur	salissou_siddo@yahoo.fr
Siaka Oumarou	Tamou	DRE/LCD Tillabéri		96495058
Yacouba Seydou	Aïr Tenere	projet COGERAT		yacoubseybou@yahoo.fr
Zaroumay Hama	parc W			
Zoumari Salifou		DPN/R		salifzoom@yahoo.fr
Hamidine Saley		DPN/R	Directeur DPN/R	lolidije@yahoo.fr
Mariama Issa		DPN/R		mariamar_issa@yahoo.fr
Segni Issaka		DPN/R		

L'équipe d'évaluation était composée de :

- Moumouni OUEDRAOGO (AWF/Niger)
- Olivier LOMPO (consultant/Burkina)
- Béatrice CHATAIGNER (UICN/PACO, programme aires protégées)

La méthodologie employée est celle développée par le World Wide Fund for Nature (WWF) : méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM), combinée à l'instrument de suivi des aires protégées, développé par la Banque Mondiale et le WWF : Management Effectiveness Tracking Tool (METT). Ces méthodes se fondent sur le cadre d'évaluation mis au point par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Elles offrent aux décideurs un outil leur permettant d'évaluer rapidement l'efficacité générale de la gestion des aires protégées dans un pays ou une région en particulier, pour ensuite pouvoir prendre les décisions ad hoc pour améliorer les pratiques de gestion.

La Méthodologie RAPPAM permet de :

- identifier les forces et les faiblesses de la gestion des AP,
- analyser l'étendue, la gravité, la prévalence et la distribution de toute une variété de menaces et de pressions,
- identifier les aires où l'importance et la vulnérabilité écologiques et sociales sont élevées,
- indiquer l'urgence et la priorité à accorder à la conservation d'aires protégées particulières,
- aider au développement et à l'établissement des priorités des interventions politiques appropriées et des étapes de suivi, pour augmenter l'efficacité de la gestion des aires protégées.

La méthodologie comprend cinq étapes :

Étape 1 : déterminer l'étendue de l'évaluation

Étape 2 : évaluer les informations existantes pour chaque aire protégée

Étape 3 : administrer le Questionnaire d'évaluation rapide

Étape 4 : analyser les résultats

Étape 5 : identifier les étapes suivantes et les recommandations.

Il est important de rappeler que la méthodologie utilisée est basée sur le principe d'une **auto-évaluation participative**, conduite avec l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des aires protégées évaluées. Elle repose sur plusieurs hypothèses préalables dont trois sont particulièrement importantes :

- le climat au cours de l'atelier doit être positif : étant donné que la qualité des données dépend de la bonne volonté et de la participation des gestionnaires, et de tous les partenaires, des aires protégées, un climat de confiance et de transparence est essentiel pour obtenir des informations fiables qui donneront des résultats significatifs et utilisables.
- la méthodologie peut s'appliquer aux six catégories d'aires protégées de l'UICN, mais elle est surtout applicable aux catégories I à IV.
- la méthodologie suppose que les gestionnaires et administrateurs ont les connaissances requises pour fournir des données suffisantes et fiables.

Le présent rapport rend donc compte des éléments présentés et discutés par ces acteurs au cours de l'atelier, et ne renvoie pas nécessairement une image strictement conforme à la réalité. Ce biais est cependant atténué par la mixité des participants (Etat, gestionnaires, ONG, scientifiques...) au cours de l'atelier et par le travail d'animation et de relecture conduit par les évaluateurs.

Les informations détaillées relatives à ces méthodes d'évaluation sont disponibles sur le site : http://www.papaco.org/nos_évaluations

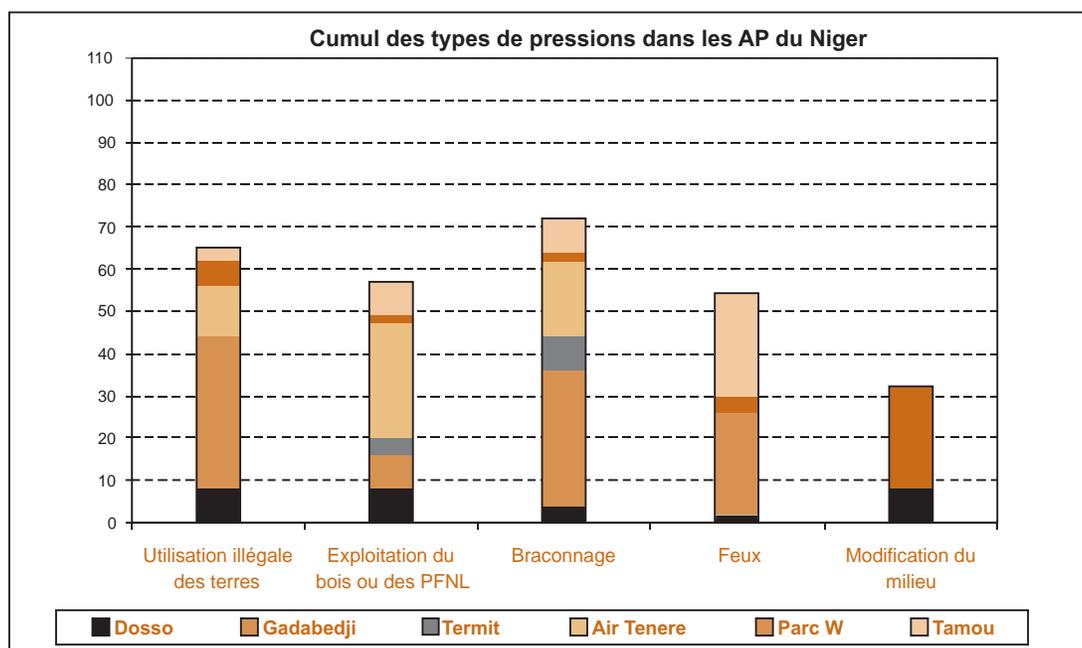
RESULTATS ET ANALYSE

1. Pressions et menaces

Note : chaque pression peut avoir un score compris entre 1 et 64. Le résultat est égal à la multiplication de l'ampleur (échelle de 1 à 4 : localisée, éparse, dispersion large, ou partout) par l'impact (échelle de 1 à 4 : peu sévère, modéré, fort, ou sévère) et la durée (échelle de 1 à 4 : court terme, moyen terme, très long terme ou permanent). Ce n'est donc pas une échelle linéaire. Un score entre 1-3 est faible, entre 4-9 modéré, entre 12-24 élevé et entre 27-64 sévère.

Les parcs et réserves du Niger sont soumis à de nombreuses pressions. Les plus récurrentes et les plus importantes sont le braconnage, l'utilisation illégale des terres, l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux, les feux de brousse et la modification du milieu (figure 2).

Figure n°2 : répartition des différents type de pressions dans les AP du Niger



La réserve totale de faune de Gadabédji est celle qui semble la plus soumise aux pressions. Elle est suivie par la réserve naturelle nationale de l'Air et du Ténéré et par celle de Tamou. La réserve naturelle nationale de Termit Tin Toumma serait la moins touchée par les pressions ; on sait cependant que les activités pétrolières y ont un impact très néfaste en termes de dégradation des écosystèmes et de braconnage (figure n°3).

Figure n°3 : répartition des pressions dans les 6 AP étudiées

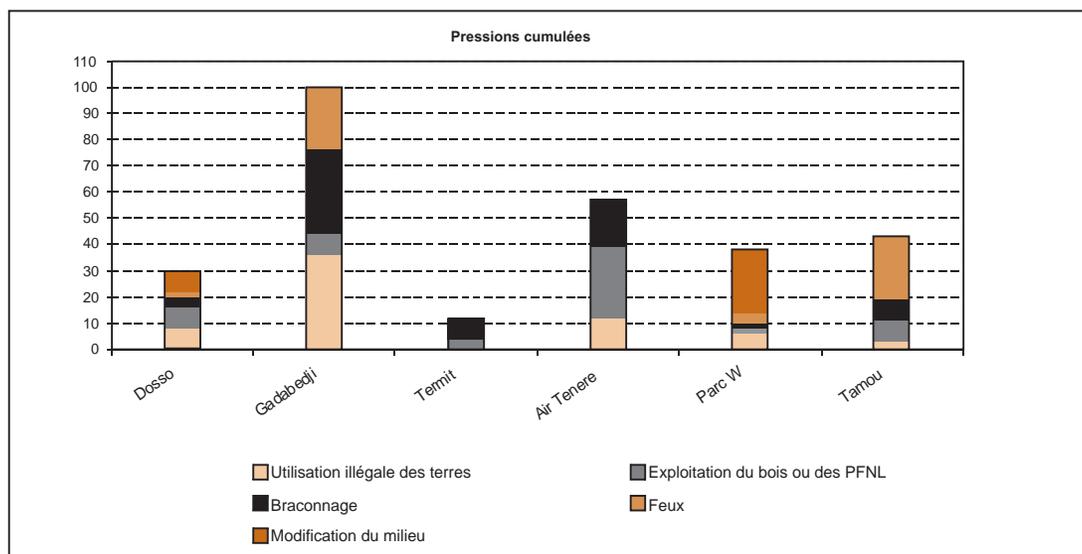


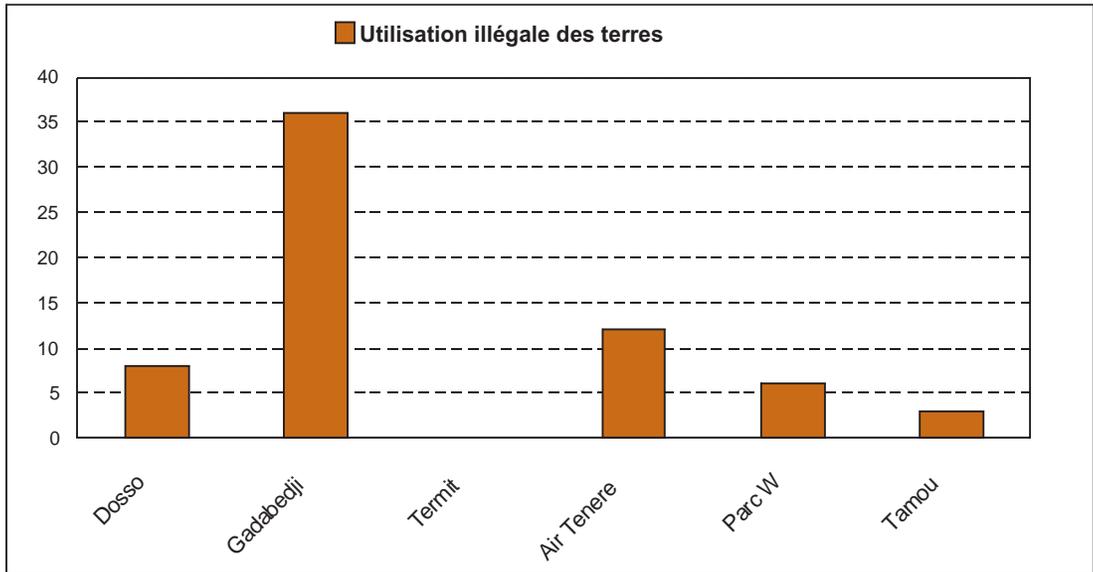
Tableau n°2 : détail des pressions identifiées par les gestionnaires dans chaque AP

Pressions AP	Utilisation illégale des terres de l'AP	Exploitation bois ou des produits forestiers non ligneux	Braconnage	Feux	Modification du milieu
Parc W	Pâturage illégal	Prélèvement de produits forestiers (surtout produits forestiers non ligneux)	chasse et pêche illégale	Feux de brousse	Envasement (dû au piétinement des bovins) et ensablement (dû au déboisement en dehors de l'AP) des plans d'eau et du fleuve
Tamou	Implantation de culture et de village dans l'AP	Coupe abusive du bois, mutilation des arbres par les éleveurs, prélèvement des produits forestiers non ligneux (pharmacopée)	braconnage	Feux de brousse	
Dosso	Défrichage agricole Installation de village dans l'AP, Pâturage aérien	Exploitation bois	braconnage	Feux de brousse	Ensablement (dû au déboisement dans l'AP) et envasement du fleuve (dû au piétinement des bovins). Plantes invasives (Typha, jacinthe d'eau)
Gadabedji	Pâturage illégal	Coupe de bois	braconnage	Feux de brousse	
Termit		surexploitation <i>acacia radiana</i>	braconnage		
Air Ténééré	Exploitation archéologique	Coupe abusive du bois, exploitation de la paille	braconnage		

L'utilisation illégale des terres

L'utilisation illégale des terres concerne principalement les activités agricoles ou pastorales à l'intérieur de l'aire protégée ainsi que l'installation de villages au sein de son périmètre.

Figure n°4 : répartition de la pression d'utilisation illégale des terres dans les AP du Niger



Ce phénomène est certes présent dans l'ensemble des aires protégées, cependant son ampleur semble plus perceptible à Gadabédji et dans l'Air-Ténéré. Dans la réserve totale de faune de Gadabédji, les éleveurs (autochtones et transhumants) en sont les responsables, d'après les gestionnaires. Cette pression s'est accrue à la faveur de l'adoption d'une convention locale initiée par le projet aménagement de la réserve de faune de Gadabédji depuis le 18 septembre 1991 et autorisant la pâture de jour (8 heures à 18 h) du 1er janvier au 31 mai de chaque année. Cette situation a encouragé une forte utilisation de toute l'aire protégée. Pour réduire cette pression, la surveillance a été renforcée, aussi bien à la limite de l'aire protégée où l'on assiste à une forte pression pastorale, que dans la réserve afin de réduire le temps de pâture. Mais compte tenu des moyens matériels (quatre dromadaires pour la surveillance), humains (quatre forestiers) et de l'existence de la convention locale de pâture, les actions de surveillance restent sporadiques.

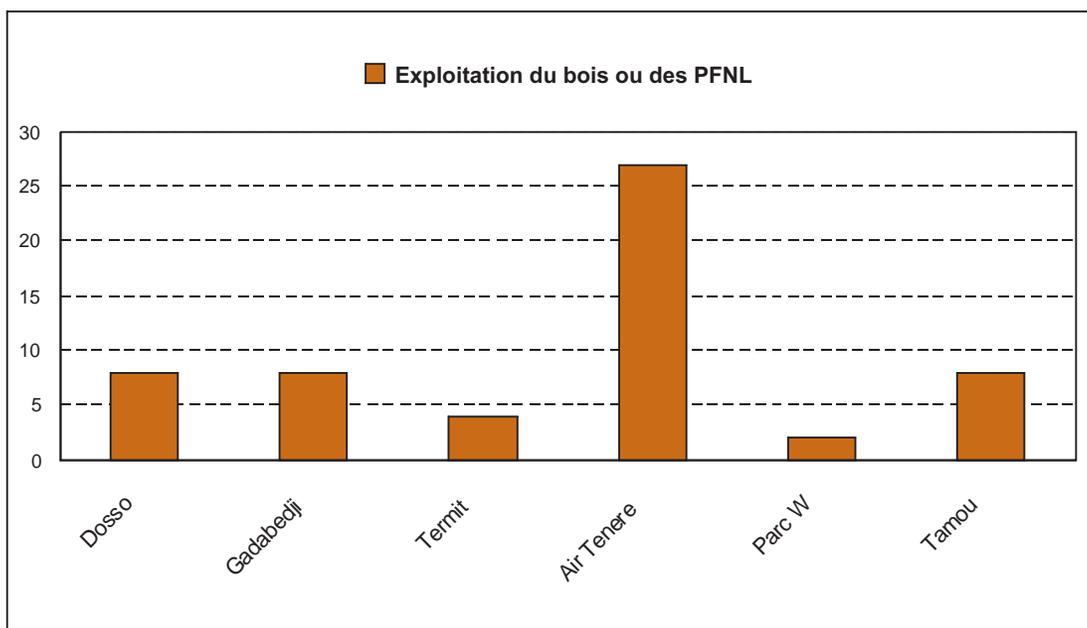
Dans la RNNAT, l'utilisation illégale des terres se rapporte à l'exploitation des ressources archéologiques par les touristes bénéficiant de la complicité des populations locales et des agences de voyage. L'ampleur de ce phénomène a suscité un renforcement de la surveillance au niveau des aéroports de Niamey et Agadez afin de décourager le pillage des ressources archéologiques.

Plus au sud, dans la zone de Tamou, Dosso et W, deux principales activités engendrent une forte incidence sur les ressources des aires protégées. Il s'agit de l'agriculture et de l'élevage (sédentaire et transhumant). A Tamou, on assiste à un empiètement dans l'aire protégée pour l'ouverture de champs et l'implantation de nouveaux villages. Ce phénomène se poursuit depuis 1976, lorsqu'une partie de la réserve a été déclassée au profit de l'agriculture à travers la création d'une zone de " franche culture ". Il en est de même dans la zone de Dosso où les défrichements agricoles ont occasionné de nouvelles implantations humaines et une forte pression pastorale sur les ressources végétales.

L'émondage et le pâturage aérien y sont très fréquents. Dans le parc du W, l'utilisation illégale des terres s'est traduite par l'occupation des différentes îles de la zone de Karey Kopto, et des tentatives de mise en culture anarchique des lits et bas fonds de la rivière Tapoa et de certaines parties sud du terroir du village de Baniguitti, qui sert de frontière naturelle entre le Niger et le Burkina Faso. L'utilisation illégale des terres est aussi caractérisée par la présence de pasteurs sédentaires ou transhumants exerçant de façon illégale l'exploitation des ressources fourragères. Mais cette pression connaît de plus en plus une régression du fait des aménagements de zones pastorales à la périphérie, le balisage et la création de couloir de passage, des actions de sensibilisation, l'intensification de la surveillance, impulsés par le programme ECOPAS et les autres partenaires tels que Africa 70...

L'exploitation du bois et des produits forestiers non-ligneux (PFNL)

Figure n°5 : répartition de la pression d'exploitation du bois et des PFNL dans les AP du Niger



La coupe du bois est partout signalée, dans les six aires protégées. L'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux (PFNL) est assez développée dans la RNNAT si on en croit ses gestionnaires. Elle se traduit par une exploitation du bois de feu et de la paille. Les populations riveraines, et les commerçants transporteurs de bois provenant des grandes villes comme Agadez en sont les principaux acteurs. La paille est, par exemple, prélevée pour servir d'alimentation au cheptel des éleveurs vivant en ville. La paille est également utilisée par les caravaniers pour la confection des nattes. Toutefois, les actions de surveillance et le démarrage du programme de vulgarisation du charbon minéral auprès des gros consommateurs (hôpitaux, prison, etc.) à travers le COGERAT, a permis de comprendre le fonctionnement des filières " bois " et " paille " lors d'une étude menée en 2007.

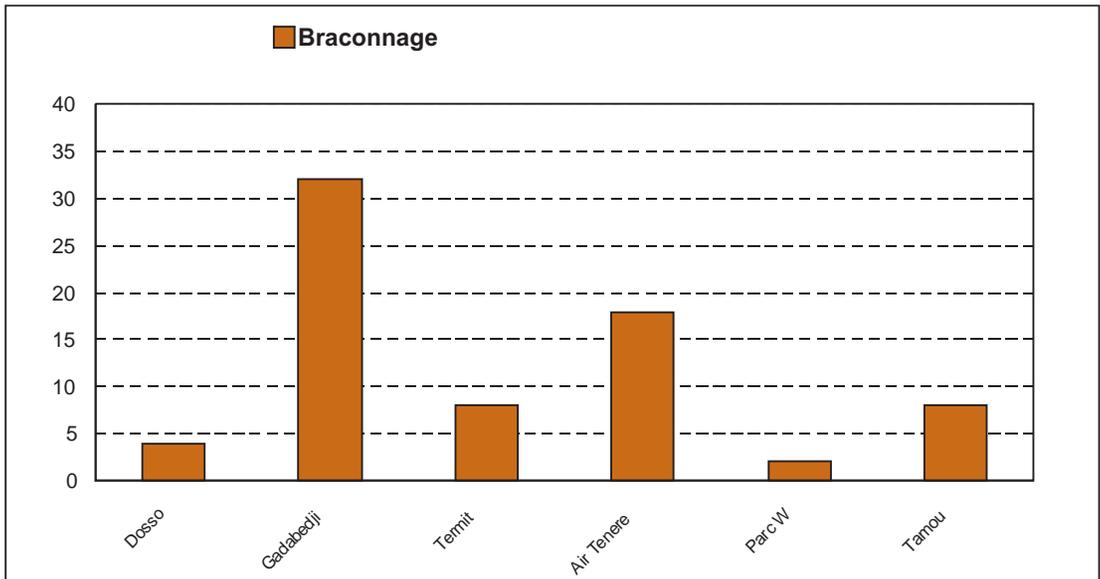
A Dosso l'exploitation du bois se fait via les marchés ruraux de bois. Elle est à mettre au compte des populations riveraines, des migrants agricoles et de quelques citoyens. Il en est de même dans la zone de Gadabédji où les artisans coupent certaines espèces d'acacia (*radiana*), le Balanites, pour la confection des selles de chameaux. Cette situation prévaut également dans l'aire protégée du Termit où l'espèce de prédilection est *Acacia raddiana*. Dans la réserve de Tamou, on assiste à une coupe abusive du bois, une mutilation des arbres par les éleveurs, des

prélèvements d'écorces de certaines essences (*Kaya senegalensis*, etc.) pour la pharmacopée, à la récolte des fruits (pain de singe, *Ziziphus mauritania*, etc.), pour la consommation locale. Les éleveurs locaux, les transhumants et les populations riveraines en sont les principaux responsables. Des actions de sensibilisation et des brigades forestières pour la surveillance sont menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces aires protégées afin de réduire au maximum l'exploitation des PFNL. Le prélèvement des PFNL (plantes médicinales, fruits, etc.) au parc du W s'effectue sous le contrôle des forestiers ce qui explique la faible proportion des prélèvements.

Braconnage

On regroupe sous le terme de braconnage toutes les pratiques illégales de chasse ou de pêche.

Figure n°6 : répartition de la pression de braconnage dans les AP du Niger



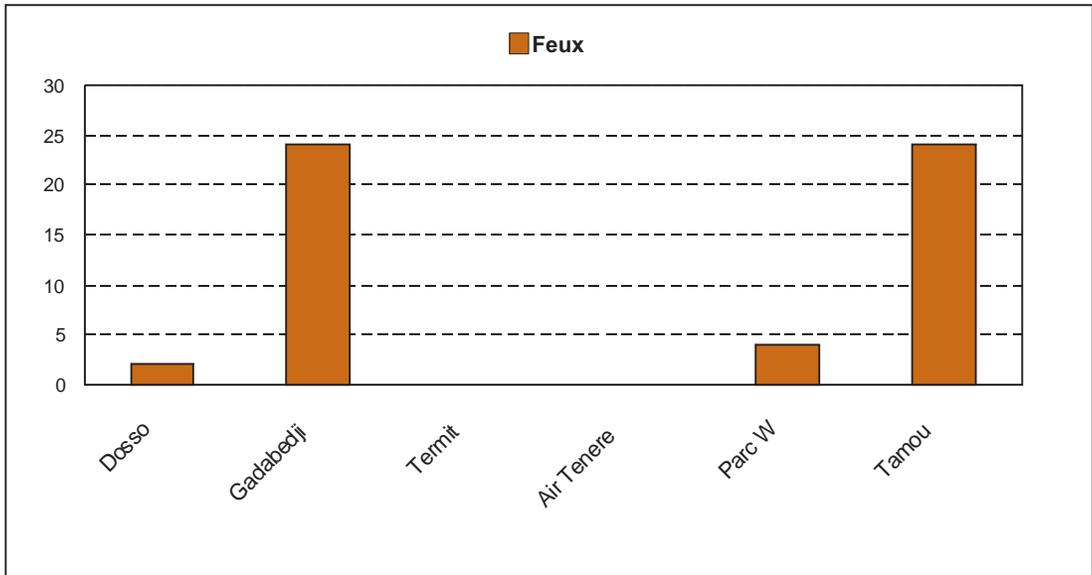
Le braconnage est partout présent dans les réserves et parcs nigériens. Dans le Termit, l'Air, voire à Gadabedji, le braconnage exercé par les militaires et le braconnage commercial, organisé et commandité depuis les centres urbains, est probablement responsable de la diminution drastique des effectifs de gazelles dorcas, de gazelles à front roux et d'outardes. Les prélèvements d'animaux vivants sont également fréquents : tortues et gazelles se retrouvent à Niamey, Agadez, ou dans d'autres villes. Dans le cas de Gadabédji, les braconniers proviennent pour la majorité des villages autour de la réserve et des centres ville comme Tahoua, Agadez et Tanout.

A Tamou, le braconnage du gros gibier est mené par les dignitaires venant soit de Say, soit de Niamey. L'avifaune fait l'objet d'une pression de la part des populations locales. Dans la zone du W, les effets du braconnage sur le parc auraient été considérablement réduits ces dernières années.

La chasse au gros gibier dans les aires protégées fait également l'objet de certains passe-droits attribués à des personnalités nationales ou étrangères. De manière générale, le braconnage reste le principal facteur de réduction des effectifs de faune au Niger, et cela a conduit notamment à la disparition des oryx et des autruches à cou rouge.

Les feux de brousse

Figure n°7 : répartition de la pression de feux de brousse dans les AP du Niger

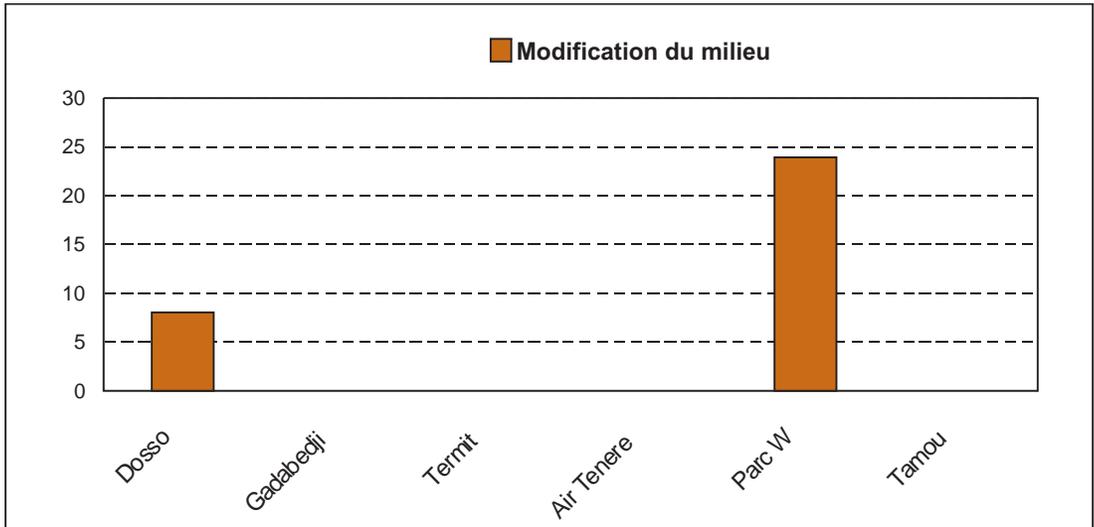


Considérés comme ayant une très grande envergure à Gadabédji et à Tamou, les feux de brousse sont par contre pratiquement absents dans les aires protégées de Termit et de l'Air Ténéré du fait des conditions climatiques non favorables à la présence de nombreuses herbacées. Les éleveurs transhumants et locaux, de même que les agriculteurs, sont identifiés comme en étant les principaux auteurs. En effet, à Gadabédji tout comme à Tamou, les feux de brousse sont souvent volontaires car leur pratique permet la régénérescence de certaines essences prisées par les animaux. Ainsi, les éleveurs mettent le feu pour favoriser les repousses afin de faire face à la période de soudure. Parfois les feux incontrôlés qui naissent en périphérie peuvent se propager à l'intérieur de l'aire protégée. Afin de résorber ce problème récurrent, des séances de sensibilisation et des formations sur la réalisation des pare-feux sont couramment programmées dans les campements et les villages. A titre illustratif, à Gadabédji, 200 km de pare feu ont été réalisés en 2009. Au cours de cette réalisation, l'Etat (via son service en charge de l'environnement) a pris en charge le petit matériel pour la construction des pare-feux tandis que les villageois fournissaient la main d'œuvre. Dans la zone du W et à Dosso, les feux de brousse sont également observés mais seraient de moindre importance.

La modification du milieu

Les modifications du milieu sont les conséquences de phénomènes, parfois indirects, des pressions anthropiques intervenant autour et dans l'aire protégée.

Figure n°8 : répartition de la pression de modification de milieu dans les AP du Niger



Ce phénomène est perceptible, d'après les gestionnaires interrogés, essentiellement au niveau de deux aires protégées : le parc du W et la réserve partielle de faune de Dosso. Gadabédji, Termit RNNAT et Tamou ne connaîtraient pas cette forme de pression. Au parc du W tout comme à Dosso, l'envasement (conséquence de l'effet du piétinement des bovins aux abords des points d'eau) et l'ensablement des plans d'eau et du fleuve (conséquence du déboisement effectué en périphérie ce qui favorise l'érosion des sols) sont présents. A Dosso, l'apparition de plantes invasives comme les *Typha*, la *jacinthe d'eau*, etc, complique ce phénomène. Malgré les séances de sensibilisation, le phénomène persiste surtout dans le parc du W.

Menaces

Les menaces sont des pressions potentielles, susceptibles d'intervenir directement au niveau de l'aire protégée dans un avenir proche ou lointain. Les menaces les plus importantes sur les aires protégées évaluées sont la pollution et la pression démographique.

Figure n°9 : répartition des menaces dans les AP du Niger

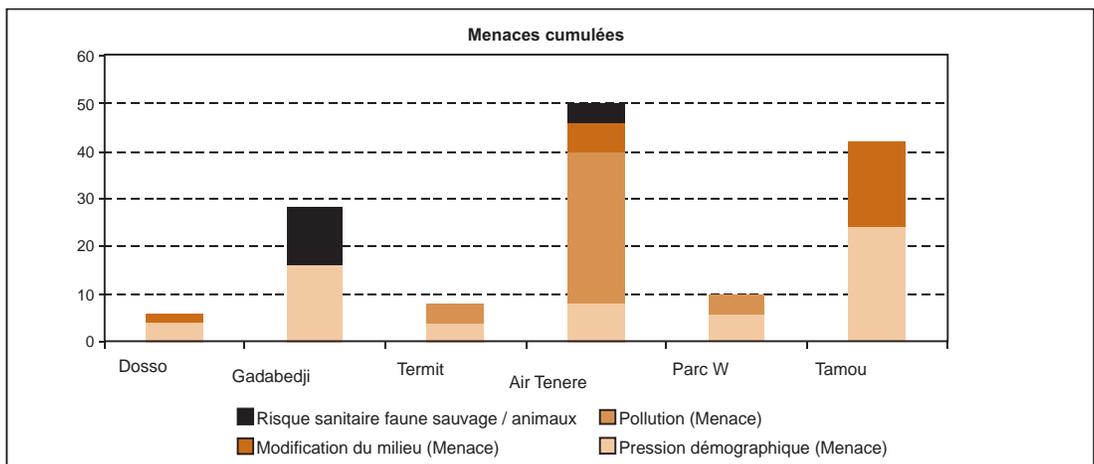
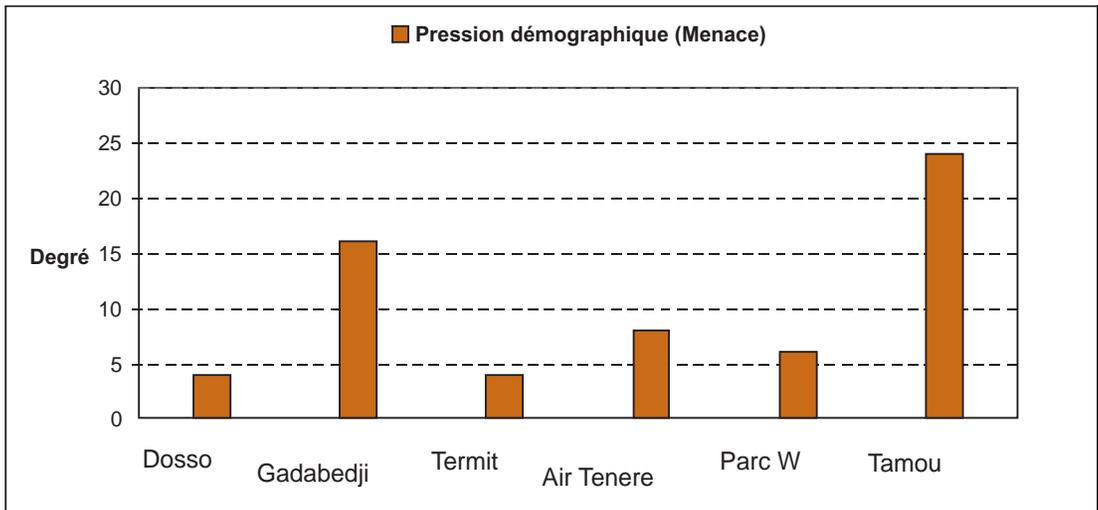


Tableau n°3 : détail des menaces identifiées par les gestionnaires dans chaque AP

Menaces AP	Pression anthropique	Risque sanitaire entre faune domestique et sauvage	Pollution	Modification du milieu
Parc W	Avancée du front agricole, explosion démographique	Contact faune domestique et sauvage	Pollution ménagère des villages, et prospection minières	
Tamou	Pression démographique (notamment des populations migrantes venues du nord) et avancée du front agricole, bitumage de la route (say/tapoa)			Erosion hydrique (due au ramassage des pailles), prolifération d'espèces envahissantes (<i>sida cordifolia</i>)
Dosso	Installation des points d'eau, Exploitation non contrôlée des produits forestiers non ligneux			prolifération d'espèces envahissantes (<i>sida cordifolia</i>)
Gadabedji	Installations de puits, implantations de campements, avancée du front agricole	transhumance		
Termit	Due à la Prospection minière		Prospection minière	
Air Tenere	Insécurité (rébellion), surexploitation des ressources hydriques, exploration minière	Compétition faune/animaux domestiques en terme de pâturages	Exploration et exploitation minière	Espèces envahissantes (<i>Prosopis juliflora</i>), érosion hydrique et éolienne

La pression démographique

Figure n°10 : répartition des menaces dues à la croissance démographique dans les AP du Niger

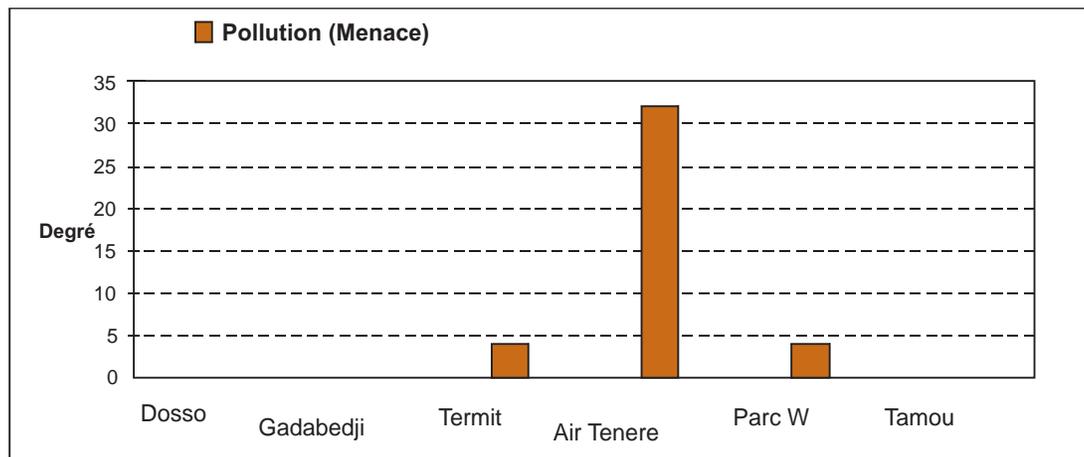


La pression démographique représente une grande menace pour l'ensemble des parcs et réserves du Niger. L'aire protégée de Tamou est celle qui exprime une pression démographique la plus importante, s'expliquant principalement par l'installation définitive de migrants agricoles venant du nord à la faveur aussi bien de la présence de la réserve que du bitumage de la route Say/Tapoa. Il importe de noter que la pression démographique engendre une avancée du front agricole, ce qui représente un grand danger. A Gadabédji et à Dosso, l'implantation des puits et des campements, ainsi que l'avancée du front agricole sont les signes les plus visibles de la forte pression démographique. La RNNAT est marquée par l'insécurité du fait de la rébellion depuis quelques années. Elle connaît une surexploitation des ressources hydriques et une pression démographique consécutive à l'exploitation minière qui attire de nombreuses personnes. Le déplacement des populations de la Tapoa a engendré une avancée du front agricole vers le parc du W ce qui risque d'accroître les déséquilibres déjà existants au niveau des villages riverains de l'aire protégée. Au niveau du Termit, les populations nomades restent constantes en nombre. Il existe cependant une réelle menace liée à l'implantation des bases vie pour l'exploitation pétrolière en terme d'attrait de population et des pressions qui en découlent.

La pollution

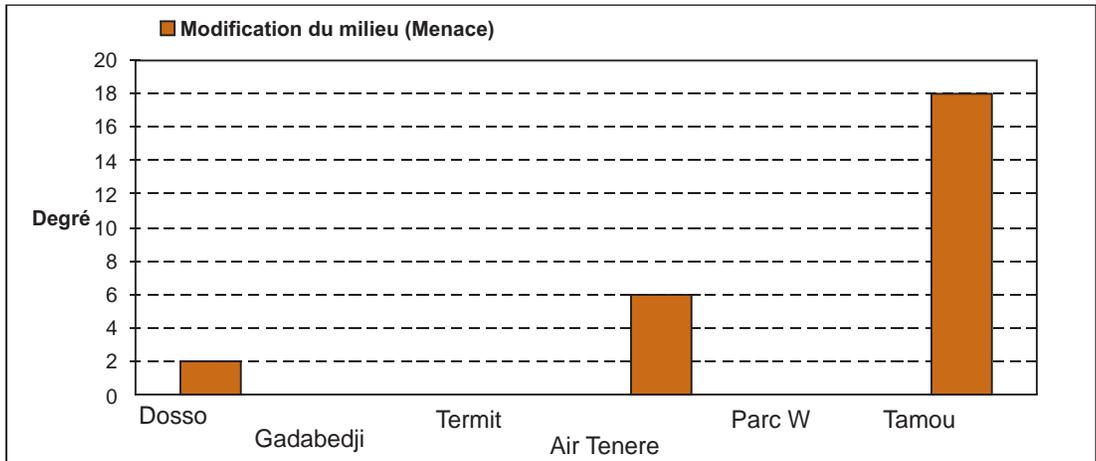
La menace de pollution qui pèse sur les aires protégées est essentiellement due à l'exploration et à l'exploitation minière qui s'effectuent non loin des parcs et réserves. L'Air Ténéré est la réserve la plus menacé du fait de l'exploitation de l'uranium de Arlit. Dans la réserve naturelle du Termit, la pollution est due aux activités de la prospection minière qui aura un impact sur les nappes phréatiques, mais aussi directement par déversement d'hydrocarbures sur le sol. Les impacts de cette menace relativement récente sont certainement sous-estimés par les gestionnaires à l'heure actuelle.

Figure n°11 : répartition des menaces de pollution dans les AP du Niger



La modification du milieu

Figure n°12 : répartition des menaces de modification du milieu dans les AP du Niger

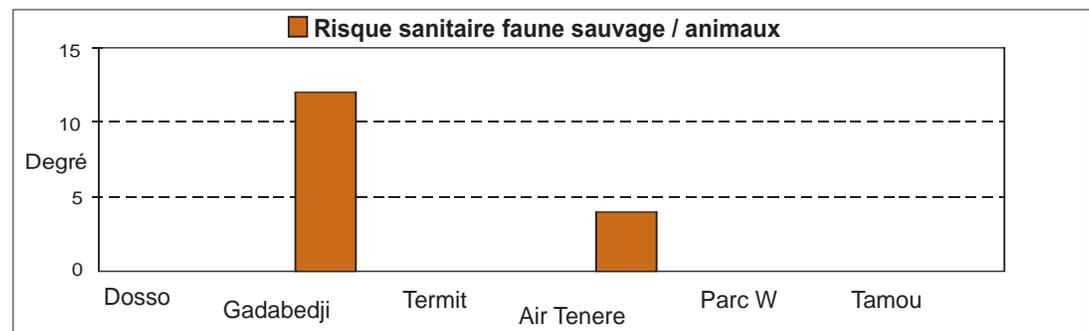


Trois aires protégées sont considérées par les gestionnaires comme étant sous la menace d'un changement de leur milieu naturel. Il s'agit de Tamou, de l'Air Ténéré et de Dosso. A Tamou, cela se caractérise par une prolifération de l'érosion hydrique, consécutive au ramassage croissant de la paille, ce qui expose le sol à l'érosion éolienne et hydrique, puisque la couverture végétale qui devait réduire l'effet des eaux de pluie et l'ensoleillement n'y est plus. A cette situation s'ajoute une recrudescence des espèces envahissantes telles que *sida cordifolia* qui tend à occuper de plus en plus de surface au sein de Tamou et Dosso. Dans l'Air Ténéré, c'est l'envahissement par *Prosopis juliflora* qui est mentionné comme étant l'une des conséquences de la modification du milieu. L'érosion hydrique et éolienne s'y ajoute dans une moindre mesure. Dans le Termit, les zones d'exploitation et de prospection pétrolières sont soumises aux déplacements anarchiques des camions et bulldozers qui ont par endroit complètement dénaturé le paysage et rasé certains pâturages.

Le risque sanitaire faune sauvage et animaux domestiques

Le risque sanitaire " faune domestique et sauvage " émane des contacts entre la faune domestique et sauvage. Cette menace est plus présente dans les aires protégées de Gadabédji et de l'Air Ténéré où respectivement la transhumance et la compétition entre faune et bétail augmentent le risque de vulnérabilité des espèces. Cependant cette menace reste mineure par rapport à celles citées précédemment et demande à être objectivée.

Figure n°13 : répartition des menaces de risque sanitaire faune sauvage/domestique dans les AP du Niger



2. Contexte: importance biologique et importance socioéconomique des aires protégées

Il y avait quatre réponses possibles à cette partie du questionnaire : oui = 5, plutôt oui = 3, plutôt non = 1 et non = 0. Un score de 5 ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a aucun problème et un score de 0 n'indique pas un échec total. Les résultats par parcs sont calculés en faisant la somme des scores des différentes questions. Les résultats par question sont des moyennes.

L'importance biologique

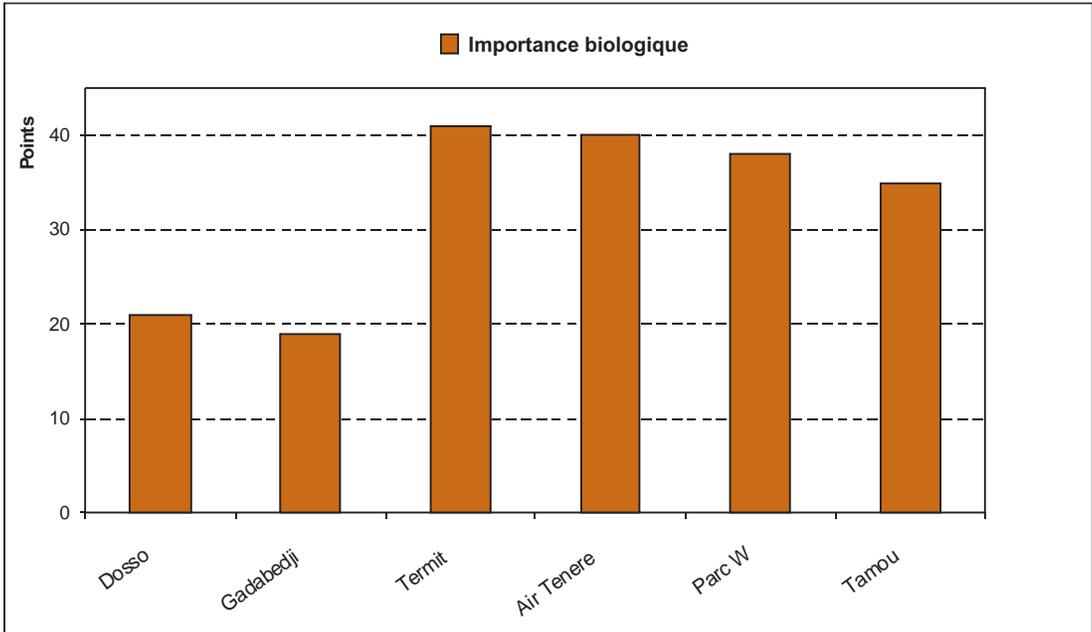
Selon les gestionnaires des aires protégées du Niger, plusieurs espèces sont en danger ou menacées de disparition: le Lycaon (*Lycaon pictus*), l'Addax, la Gazelle dama, la Gazelle dorcas, la Gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), le Guépard du désert, la Grande Outarde Arabe, l'Outarde à ventre blanc et l'Outarde naine sont menacées de disparition du fait du braconnage très intense. L'Autruche a quasiment disparue (seul un mâle existerait encore à l'état sauvage dans la réserve de l'Aïr). Le Chacal est reconnu par les gestionnaires comme étant une espèce en danger, susceptible d'être tuée par les éleveurs (possible utilisation de strychnine pour empoisonner les chacals), puisqu'elle représente un danger pour le cheptel. L'*Oryx algazelle* a disparu.

Les espèces floristiques telles que *Kaya senegalensis*, *Ceiba pentandra*, *Sclerocaria birrea*, *Prosopis africana* sont menacées car elles sont recherchées soit pour la pharmacopée, soit pour la confection des mortiers, des pilons, lits, tabouret et spatules, écuelle, etc.

Malgré les pressions qui pèsent sur les aires protégées du Niger, la diversité biologique y persiste. **Les espèces rares, menacées ou en danger au niveau local, régional ou national** présentes dans les aires évaluées sont :

- Dosso : l'Hyène ;
- Parc W : le Lycaon, le Guépard ;
- Termit : l'Addax, la Gazelle dama et le Guépard ;
- Aïr Ténéré : l'Addax, la Gazelle dama, la Gazelle letopçère, le Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*), la Gazelle dorcas, les babouins, les oiseaux migrateurs, le Fennec ;
- Gadabédji : la Gazelle à front roux, la Grande Outarde d'Arabie (*Ardeotis arabs*) l'Outarde à ventre blanc, la Gazelle dorcas, le chacal doré, les singes patas, le chat de Lybie (*Felis lybica*) ;
- Tamou : les espèces comme le Lion, la Gazelle dorcas, l'Hyène, les pintades sauvages (*Numida meleagris*), le Lycaon, y sont présentes. On note une diversité de poissons (112 espèces) et plus de 70 espèces de mammifères.

Figure n°14 : répartition de l'importance biologique des AP du Niger



En dépit des pressions qui pèsent sur toutes les aires protégées, il semblerait que la **diversité biologique soit maintenue**. A Tamou, les gestionnaires mentionnent la présence du *Dyospiros mespiliformis*, du *Pterocarpus*, *Lannea* et de *l'Adansonia digitta*. Environ 112 espèces de poissons, 70 espèces de mammifères et de nombreux reptiles y seraient encore présents. L'aire protégée de Tamou étant située dans la partie Sud du Niger, elle est caractérisée une pluviométrie assez favorable, ce qui permet la présence de la glossine (mouche tsé-tsé). A Gadabédji, l'inventaire réalisé au cours du mois de mars 2010 a permis de constater la présence de 97 espèces d'oiseaux dont le *Gyps rueppellii*, *Terathopus ecaudatus* (le Bateleur), etc. Le même inventaire a permis de constater la présence de 19 gazelles dorcas, 2 gazelles à front roux, 33 singes patas, 10 grandes outardes, 2 outardes à ventre blanc, 8 chacals, de nombreux vautours, le Renard pâle, le Ratel. Cette diversité faunistique s'accompagne également d'une diversité floristique dont les *Acacia (nilotica, raddiana, ehrembergiana, seyal, etc.)*, le *Zizyphus mauritiana*, *Faidherbia albida*, *Sclerocarya birea*, etc. Ainsi, en dépit des informations fournies par les gestionnaires au cours de l'évaluation, ces données récentes sur les ressources de Gadabedji soulignent l'importance de ce site et semblent le placer devant celles de Dosso et Tamou en termes d'importance biologique.

Dans l'Air Ténéré, on note la présence d'une gamme de diversité floristique et faunistique associée aux types d'écosystèmes de la zone. En effet, la diversification de l'habitat (montagneux, inter-montagneux, désertiques, jardins, etc.) a favorisé la présence d'une flore diversifiée (*Acacia tortilis*, *Boscia senegalensis*, *Tamarindus indica*, *Anogeisus leiocarpus*, etc.) et d'une faune assez variée (le Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*), les gazelles dorcas, les babouins, les oiseaux migrateurs, etc.). L'autruche et l'Addax sont des espèces visiblement éteintes. A Dosso, la diversité floristique et faunistique est assez moyenne et différente de celle qui prévaut dans le parc W. Les espèces comme *Kaya senegalensis* y sont présentes. Dans le parc W, les savanes arbustives et arborées sont dominantes. C'est également la zone de prédilection des grands troupeaux d'éléphants de buffles, d'antilopes autour des mares et des cours d'eau comme la Tapoa. On y rencontre également une variété de ligneux dont *Leiocarpus* et *Terminalia spp.*, et quelques espèces comme *Daniellia oliveri*.

Caractérisée par un écosystème sahélo-saharien, l'aire protégée du Termit possède également un bon niveau de diversité biologique, en témoigne la présence de l'Addax, de la Gazelle dama et du Guépard du désert.

La difficulté soulignée par les gestionnaires en termes de mise en œuvre du suivi écologique de façon régulière, et donc l'absence de données fiables sur les inventaires, n'autorise pas une grande comparaison entre les aires protégées. Toutefois, il importe de reconnaître que l'importance biologique des aires protégées de Termit, de l'Aïr Ténéré, du parc W est remarquable.

Certaines AP possèdent des populations viables minimales et semblent jouer un rôle crucial dans le fonctionnement écologique. A Tamou par exemple, les buffles, les hyènes, les gazelles redescendent vers la réserve en saison pluvieuse afin de profiter de certains combrétacée et éviter le surplus d'humidité dans certaines parties du W. Par contre, en saison sèche, l'insuffisance des points d'eau et la fréquentation de la réserve par les transhumants, conduit la faune à se concentrer dans le parc W où les conditions sont plus favorables en termes de disponibilité des ressources en eau et en fourrage. Il semble que certaines espèces (Hippotrague, Buffle) y trouvent un habitat adéquat pour se maintenir de façon pérenne, même si la diversité structurelle présente de grandes modifications par rapport à celle originelle, puisque les écosystèmes prédominants par le passé ont diminué (par exemple la disparition du palmier Doum à Tamou) tandis que certaines espèces telles les combrétacées s'étendent. Dans la réserve de Gadabédji, la présence de la Gazelle dorcas, du Renard pâle, du Vautour de Ruppel... témoigne de la nécessité de maintenir cette réserve de façon pérenne. Cependant, les pressions qui sont exercées sur cette réserve ont entraîné la disparition de la Girafe (en 1973), de l'Autruche et de l'Oryx ainsi que la diminution de certaines espèces végétales comme *l'Andropogon gayanus*, l'accroissement des peuplements morts de *balanites*, de *Piliostigma*..., l'acidification des eaux du fait des déchets d'animaux (bœufs, dromadaires, etc.).

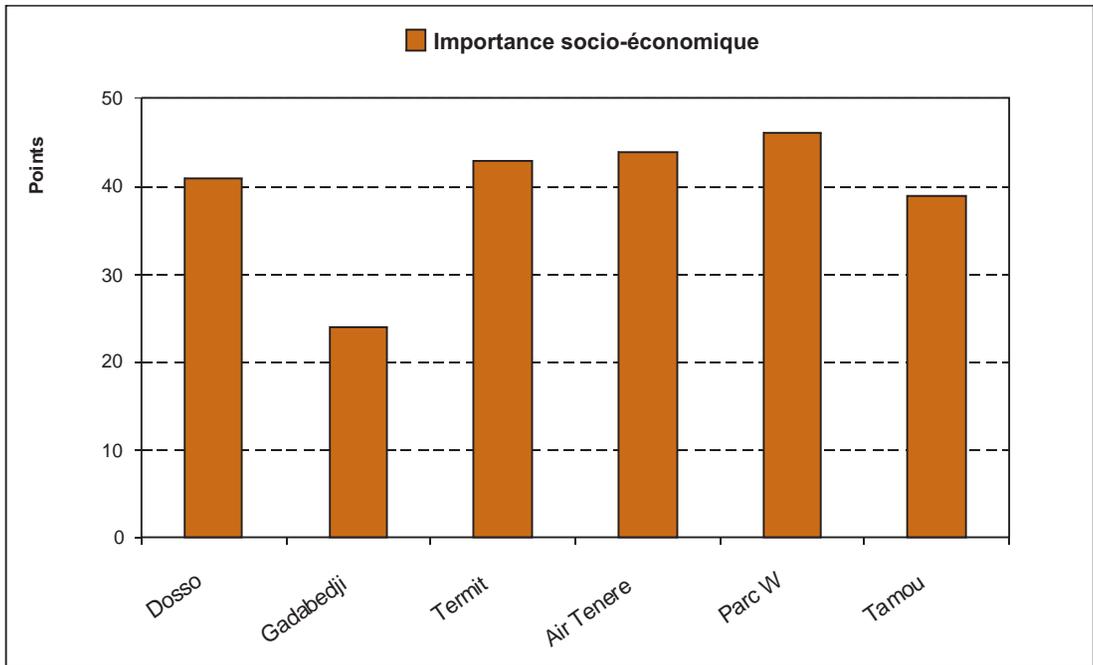
Dans l'Aïr Ténéré, l'existence de plusieurs *guelta* et oasis est un atout favorable facilitant la présence des oiseaux migrateurs (dendrocrynes, oies de Gambie, canards casqués, etc.). Mais les observations faites sur le terrain montreraient que l'exploitation de l'uranium conduit chaque année à une forte mortalité des oiseaux au niveau des bassins de décantation des sociétés d'exploitation de ce minerai. La RNNAT abrite également le Mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*). L'Addax n'y a plus été vu depuis les années 1990.

En résumé, on retiendra que les aires protégées du Niger jouent un rôle crucial pour le maintien et le fonctionnement écologique, mais les pressions qu'elles subissent font que leur diversité structurelle s'est fortement dégradée par rapport à leur statut originel.

Les aires protégées du Niger sont également **représentatives de la diversité des écosystèmes du pays**. Elles couvrent les écosystèmes soudano sahéliens et les zones de transitions vers les écosystèmes sahariens (Aïr Ténéré et Termit). Les aires de répartition des espèces phares du pays sont comprises en grande partie dans les aires protégées.

L'importance socioéconomique

Figure n°15 : répartition de l'importance socio-économique des AP du Niger



D'après les questionnaires, les aires protégées dégagent des retombées économiques pour les communautés locales. A la RNNAT, la pratique des cultures irriguées, l'exploitation du bois, le pâturage et les activités touristiques génèrent quelques revenus pour les populations (mais le lien avec l'existence de la réserve n'est pas établi). Dans la réserve de Gadabédji, six agents pour la surveillance et un gardien pour l'entretien des chameaux utilisés pour la patrouille ont été recrutés en 1991 par l'entremise du projet d'aménagement de la réserve, financé par la SNV. A Tamou, l'ONG Africa 70, de par ses interventions sur l'exploitation artisanale de la gomme arabique et le développement du tourisme, crée des emplois et génère des revenus pour les populations riveraines de la réserve. Dans le W, depuis 2002 à nos jours l'appui financier et technique du programme ECOPAS a suscité le recrutement du personnel (éco-gardes, guides, indicateurs, etc.) au sein des villages contigus à l'aire protégée. L'utilisation de la main-d'œuvre locale pour des travaux (ouverture des pistes, et aménagement à l'intérieur du parc...) a généré des revenus substantiels pour les populations. La réalisation des structures touristiques communautaires (infrastructures hôtelières) a permis de créer de l'emploi et des salaires pour les personnes qui y travaillent. Le développement du tourisme a facilité la mise en place d'une taxe de visite qui est reversée aux différentes communes desquelles relèvent les parcs et réserves au plan administratif.

La dépendance des communautés locales aux ressources des aires protégées est partout confirmée par les gestionnaires. Dans l'Air Ténéré, les ressources hydriques, pastorales, forestières, fauniques font l'objet de prélèvements. Dans la réserve de Gadabédji, les communautés installées à la périphérie de la réserve sont majoritairement constituées d'éleveurs. De ce fait, la réserve est utilisée partiellement pour la pâture des animaux domestiques puisqu'il y a une convention locale qui autorise la pâture du 1er janvier au 31 mai de chaque année. Il en est de même dans le Termit car la réserve est utilisée comme une zone pastorale par les éleveurs locaux. L'activité de cueillette est assez importante à Tamou (recherche de gomme arabique, de feuilles de baobab, de fruits de *Zizyphus mauritiana*) et à

Dosso (recherche de la paille). Par contre, l'activité de cueillette dans le parc W couvre une faible proportion des besoins des populations.

Les aires protégées procurent aux communautés locales des possibilités de développement par l'usage durable des ressources naturelles à travers trois activités principales : le pâturage (dans la réserve de Gadabédji) ; la cueillette (récolte de bois, de feuille, de fruit) dans la réserve de Tamou ainsi que l'apiculture (dans le parc W).

Quatre aires protégées abritent des éléments d'importance religieuse ou spirituelle. La RNNAT et le Termit possèdent des ossements de dinosaures et des mosquées historiques très anciennes, reconnues au niveau international. A Tamou, le baobab est considéré par les populations locales comme sacré car il sert d'habitat aux esprits surnaturels que vénèrent les communautés locales. Il en est de même dans le W où certains sites de l'île de Karey Kopto sont identifiés comme étant des lieux sacrés.

Certaines aires protégées abritent des éléments inhabituels d'importance esthétique, particulièrement la RNNAT où la présence d'objets archéologiques (pierres taillées, poteries, gravures rupestres), les ossements de dinosaures, l'existence des massifs et monts (façonnant un paysage assez particuliers) confèrent à la réserve une esthétique susceptible d'être valorisée dans les circuits touristiques. Dans la réserve de Gadabédji, il existe une succession d'écosystèmes de vallées à *Comifera africana*, de dépression à *Sclerocarya birrea*, de plaine à *Euphorbia balsamifera* et à *Calotropis procera* pouvant constituer un panorama particulier. Dans le W, les méandres du fleuve Niger, les gorges de la Mékrou, de la Tapoa sont quelques éléments esthétiques d'importance. Le massif du Termit et le désert de Tin Toumma offrent des paysages exceptionnels.

Toutes les aires protégées abritent des espèces de plantes de hautes importances sociale, culturelle ou économique. En effet, de nombreuses plantes sont identifiées par les populations locales comme ayant des vertus thérapeutiques, alimentaires, voire pour leur rôle socio-économique. Dans l'Air Ténére, certaines plantes sont utilisées aussi bien pour l'artisanat (*Balanites aegyptiaca*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Acacia spp.*, etc.) que pour l'alimentation (*Zizyphus mauritiana*, etc.). A Gadabédji, *Sclerocarya birrea* est utilisé dans l'artisanat. De même, *Comifera africana* est employé dans la fabrication des ustensiles de cuisines, des lits et selles de chameaux. A Tamou, les plantes médicinales sont essentiellement le *Kaya senegalensis*, le *Kigelia africana*, etc. Il y a également une forte potentialité d'espaces mellifères dans la réserve. Dans le parc W et à Dosso ce sont le Karité, le Baobab, le *Detarium*, le Néré, le *Pterocarpus*, etc. qui constituent les espèces recherchées. Enfin, dans le Termit, les acacias (notamment *Acacia nilotica*) entrent aussi bien dans la construction des maisons, que dans l'alimentation du bétail. L'*Acacia raddiana* est préférentiellement utilisé comme plante médicinale.

Quelques espèces faunistiques présentes dans les aires protégées ont une importance socioculturelle et économique. Dans le W et à Dosso, le Lamantin, l'Hippopotame, l'Hyène et le Porc-épic font partie des représentations culturelles de certains groupes communautaires vivant à leur lisière. A Tamou, les crottes des hyènes sont recherchées et vendues sur les marchés locaux. Les crottes d'éléphants servent de fertilisants aux cultures. Dans la RNNAT, l'Autruche, la Gazelle dorcas, l'Outarde de Nubie, le Pigeon biset (*Columbia livia*), la Pintade commune (*Numida meleagris*), l'Oryx algazelle, les Faucons (*Falco biamircus*, *peregrinus*, *tinnunculus* et *concolor*), sont très prisés pour leurs vertus soit thérapeutiques soit magiques. A Gadabédji, c'est la Grande Outarde qui est très appréciée et fait l'objet de braconnage. Dans le Termit, la Gazelle Dama, le Mouflon à manchette, l'Addax et le Guépard représentent des symboles dans la culture des communautés riveraines de la réserve.

Certaines aires protégées ont une valeur récréative notable. Au W, des randonnées pédestres ou à véhicule, ou encore en canoë, sont possibles. Il en est de même à Dosso où un campement touristique (site de Gambou-gambou) est réalisé afin d'offrir aux touristes une vue sur les méandres et les falaises. Dans le Termit, la dilia (écosystème particulier), les massifs et les dunes, sont visités par quelques touristes dans le cadre de randonnées (une dizaine de touristes pour les 3 dernières années). L'Aïr Ténéré constitue un site d'attraction touristique. De nombreuses agences de voyage ont été créées pour profiter de la demande touristique. En 2002, on comptait 46 agences de voyages à Agadez mais aujourd'hui, du fait de l'insécurité (rébellion), l'activité touristique a quasiment disparu.

Les parcs et réserves produisent des services et des bénéfices à l'endroit des populations locales. La réserve de Tamou et le parc du W représentent de nos jours des remparts à l'avancée de la désertification et à l'action des systèmes de cultures. La réserve de Dosso est une source d'approvisionnement en eau pour les populations de Karey Kopto et permettrait également de ralentir le processus d'ensablement du fleuve Niger en limitant le piétinement des animaux. Dans le Termit, le massif du Termit constitue une barrière de protection contre les vents de sable. Dans la RNNAT, il y a une forte utilisation des ressources hydriques pour les besoins d'irrigation et l'abreuvement des animaux domestiques.

Toutes les aires protégées possèdent une certaine valeur éducative et/ou scientifique. Dans la RNNAT, des ossements de dinosaures et des vestiges archéologiques suscitent la curiosité aussi bien des touristes que des scientifiques. A Gadabédji, la découverte du vautour de Rüppel nichant au-dessus des arbres et non plus dans les massifs rocheux constitue un attrait scientifique pour les ornithologues. La réserve de Tamou accueille chaque année des élèves et étudiants en voyage d'étude sur la flore et sur certaines espèces fauniques. Le parc du W et la réserve de Dosso, de par la présence du Lamantin, présentent un intérêt scientifique certain dans l'étude de cette espèce et de la végétation aquatique qui y pousse.

ANALYSE DU PROCESSUS DE GESTION DES AIRES PROTEGEES

Le parc national du W du Niger

La réserve partielle de faune de Dosso

La réserve totale de faune de Tamou

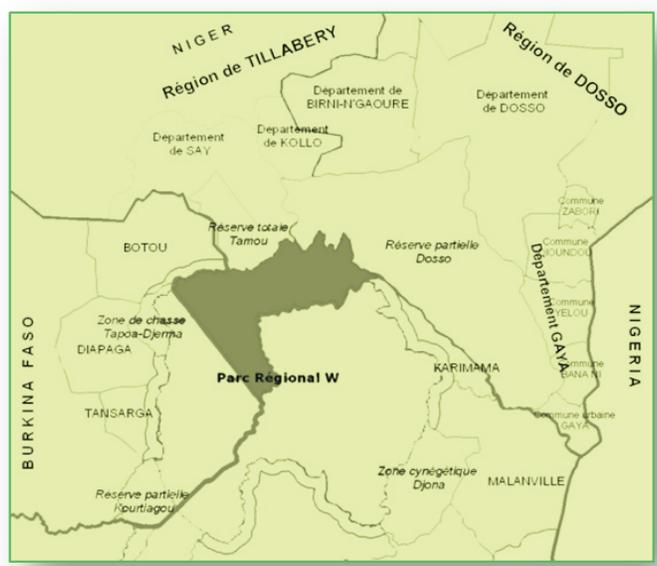
La réserve naturelle nationale de Termit Tin Toumma

La réserve totale de Gadabéji

La réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT)

PARC NATIONAL DU W DU NIGER (PNW)

Carte



Principales pressions

Modification du milieu : ensablement des points d'eau (du à l'érosion des sols consécutive au déboisement autour de l'AP) et envasement (à cause du piétinement des abords des points d'eau par les troupeaux de bovins)

Utilisation illégales des terres : pâturage illégal des troupeaux dans l'AP

Feux de brousse incontrôlés

Exploitation du bois et surtout des produits forestiers non ligneux

Braconnage : chasse et pêche illégale

Principales menaces

Pression anthropique : avancée du front agricole

Pollution : pollution issue des prospections minières et ordures ménagères des villages environnants

Superficie : 220.000 ha

Catégorie IUCN : II

Label international : Patrimoine Mondial, site RAMSAR, MAB UNESCO

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Arrêté N° 6009/S.ET du 19 août 1954 promulguant le décret du 4 Août 1954 portant transformation en parc nationaux de trois réserves totales de faune en Afrique Occidentale Française (AOF).

Raisons de classement

Considéré au départ comme un " *vaste espace inhabité* ", parce qu'infesté par la mouche Tsé Tsé (maladie du sommeil), la région du W devint à partir de 1927 un parc refuge du fait de son abondance en grande faune sauvage ce qui conduisit à son classement formel en 1937. Cet acte visait à faciliter la préservation de la faune, mais également à dégager des zones de chasse. En 1954, cette réserve totale de faune est transformée en parc national.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

Aujourd'hui, le projet WAP mis en œuvre par le PNUD intervient sur W, Arly et Pendjari. Une seconde phase d'ECOPAS (Union Européenne), aujourd'hui dénommée Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) est sur le point de voir le jour.

Le projet d'amélioration des conditions de vie des populations, qui comporte un volet d'appui à la conservation, (durée de 4 ans) est mis en œuvre par la Coopération Italienne au travers de l'ONG Africa 70.

Le projet PNUD/GEF intervient sur le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation des ressources naturelles de la zone.

Par le passé de nombreux autres partenaires sont intervenus (ECOPAS, USAID, MAB/UNESCO et UICN de façon ponctuelle).

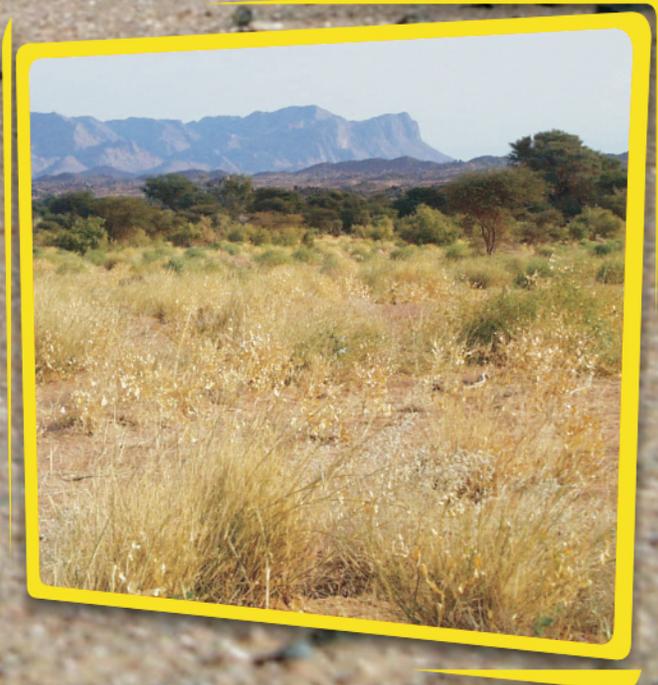
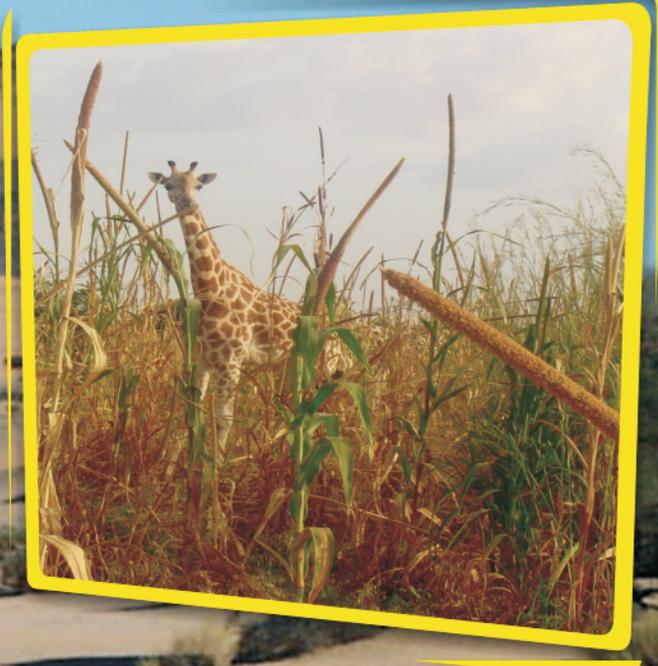
Limites de l'aire protégée

Les limites du Parc W ont été matérialisées en 1954 par des bornes mais elles n'ont pas été entretenues depuis. En 2008, d'autres bornes ont été posées mais à l'extérieur de l'AP cette fois : autour de la réserve totale de faune de Tamou qui est la zone tampon qui entoure l'AP.

Le règlement de l'aire protégée

La Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application sont les principaux textes devant régir la gestion de la faune à l'intérieur du PNW.





L'application de la loi

En 2009, 13 arrestations pour activités illégales (pâturage, pêche et braconnage) ont été enregistrées. Les contrevenants étaient de nationalité française et nigérienne. Les sanctions infligées aux contrevenants le sont généralement par le chef de poste de contrôle qui selon la gravité peut procéder, dans certains cas, à une transaction à l'amiable. L'insuffisance du personnel de surveillance (13 agents forestiers, 19 éco-gardes contractuels) entrave le contrôle de l'application de la loi au niveau de l'aire protégée.

Inventaires des ressources

Le dernier inventaire sur la faune date de 2008. Il a été effectué par les gestionnaires eux-mêmes. En 2009, l'Université de Niamey (le département d'écologie et de biologie) a procédé à la réalisation d'un inventaire sur l'habitat de la faune dans le parc. Le programme ECOPAS et le programme MIKE (Monitoring of Illegal Killing of Elephants) ont réalisé en 2002 un inventaire aérien de la faune et en 2004 une étude sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines du parc W.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Les objectifs actuels de gestion du W sont ceux retenus par le programme ECOPAS à savoir : " inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et préserver la diversité biologique dans le complexe régional au bénéfice des populations riveraines ".

Objectifs cités dans le plan de gestion

Les trois objectifs prioritaires sont : la conservation de la faune et de la flore, la valorisation de la biodiversité et l'appui au développement local.

Configuration de l'aire protégée

Le PNW est constitué d'une zone unique de conservation où se déroulent également les activités touristiques.

NB : le parc W se trouve dans le complexe MAB et est donc lui même entouré de zones tampons, et d'une zone périphérique. La zone tampon correspond à celle d'occupation humaine contrôlée. La zone périphérique est segmentée en secteur socio-territoriaux selon le zonage proposé par ECOPAS.

Plan de gestion/aménagement

Un plan de gestion du PNW existe depuis 2004. Il a été élaboré par le programme ECOPAS pour une durée de 5 ans (2006-2010). Les activités prévues dans le PdG telles que le suivi écologique, la surveillance ne sont que partiellement mis en œuvre par manque de moyens financiers.

Plan de travail

Un planning d'activités annuelles a été réalisé en 2008 sur la base du plan d'aménagement de 2004. Les activités retenues dans le planning sont réalisées à 70%.

Suivi évaluation

Il n'existe pas de mécanisme de suivi propre à l'aire protégée. Seul le taux de réalisation des activités programmées est suivi, mais il n'existe pas réellement de suivi d'indicateurs d'impact de la gestion sur les ressources de l'AP ; Il existait un système de suivi du projet durant ECOPAS.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

Le personnel permanent travaillant dans le PNW est composé de 16 membres dont : un conservateur ; son adjoint ; 12 agents pour la protection et la surveillance ; un agent pour l'aménagement et le suivi écologique. 19 anciens éco-gardes (recrutés au temps d'ECOPAS), travaillent de façon temporaire sans rémunération.

Recherche

Des programmes de recherche ont été menés du temps d'ECOPAS. Les données qu'ils ont fournies sont partiellement utilisées par les gestionnaires.

Moyens financiers

A l'heure actuelle, le PNW ne dispose pas de budget opérationnel pour sa gestion. Le dernier budget obtenu date de 2008 sous le projet ECOPAS. Le personnel d'Etat est par contre payé.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Il existe un protocole de mise à feu et un planning de surveillance qui, malheureusement n'est pas mis en œuvre par manque de ressources financières. Un mécanisme de gestion du tourisme existe également. Une clé de répartition des retombées est prévue pour la redistribution des revenus entre les différents acteurs (population, gestionnaires, collectivité locales et Etat).

Gestion du personnel

Leurs principales occupations

application de la loi et surveillance ; Travail avec les communautés locales (travaux d'aménagement, des patrouilles de surveillance, des travaux d'inventaire de suivi écologique et des feux, etc.) ;

Education et sensibilisation (sur les feux de brousse, le braconnage) ;

Monitoring ;

Ecotourisme (mise en place des infrastructures d'écotourisme)

Les besoins en formation

Il y a un besoin pour l'acquisition des connaissances et des compétences en :

Outils de gestion ;

Lutte anti braconnage ;

Méthode d'inventaire (distance, SIG) ;
Comptabilité et accueil des touristes.

Les besoins en effectif

L'effectif actuel du PNW est insuffisant compte tenu de la superficie de l'aire protégée et de la nécessité d'accroître la surveillance. Il manque essentiellement des agents de terrain pour la surveillance.

Gestion du budget

Il n'existe pas de mécanisme de gestion du budget depuis 2008. Il n'y a jamais eu de procédure de sécurisation d'un budget pluriannuel par le passé.

Infrastructure et équipement

Les bâtiments et équipements :

Les bâtiments (bureaux, habitations, structures d'accueil) et les équipements (véhicules, matériel de bureau ordinateurs de surveillance les GPS et de communication les radios), ne sont pas renouvelés. La plus part du matériel de bureau et de surveillance est non fonctionnel depuis la fin du programme ECOPAS.

Les infrastructures d'aménagement de l'aire protégée

Les pistes, les miradors, les barrages ne sont pas entretenus depuis la fin d'ECOPAS.

Education et Sensibilisation

Des causeries, des émissions radios, des projections de films, sont réalisées occasionnellement et traitent : de la conservation, du braconnage et du pâturage illégal. Le dernier programme d'éducation environnementale a été effectué en juin 2009.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Les gestionnaires du PNW ont établi une collaboration formelle avec les acteurs privés (Gite Niger Car, Ecolodge, etc.) intervenant dans l'exploitation des sites touristiques. Cette coopération s'inscrit généralement sur de courtes durées selon des contrats dûment établis entre les gestionnaires et les agences de tourisme. Il existe des conventions entre les gestionnaires et les communautés locales en ce qui concerne l'exploitation des sites écotouristiques, mais la coopération reste limitée.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Certaines actions font l'objet de consultation avec les communautés locales. Elles participent aux discussions concernant la gestion, mais la prise de décision est faite par les gestionnaires.

Tourisme

Les tours opérateurs touristiques interviennent sporadiquement dans l'aire protégée en vue d'améliorer et diversifier la qualité de l'offre touristique. Cette collaboration crée des emplois ponctuels pour les populations locales.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

Une infrastructure d'accueil a été réalisée à Molli. Elle a été construite grâce à l'aide du programme ECOPAS et du COGEZO. Le gestionnaire de cette infrastructure a été formé par ECOPAS. Les touristes fréquentant la structure d'accueil, visitent plus le parc W que la réserve de Dosso. Le parc ne reçoit aucune retombée économique directe provenant de la gestion de l'hôtel TAPOA ou des autres campements communautaires.

Droits et taxes

Des droits et taxes sont perçus par les gestionnaires et sont reversés au Trésor Public. 50% des taxes de visite du parc (prix d'entrée au parc W) sont reversées à la Commune de Tamou et l'autre partie des 50% est reversée au Trésor. La commune de Dosso ne perçoit aucune somme reversée au titre des taxes d'exploitation touristique. Une clé de répartition est prévue pour les transactions et les droits d'entrées. Selon les textes, 50% des revenus devraient être versés aux communes ; 30% retenus comme fond d'aménagement à réinvestir dans le parc ; les 20% restant seraient versés au Trésor Public. Mais en réalité, c'est 50% des taxes qui sont reversées au trésor, ce qui fait que le PNW ne dispose pas de fond d'aménagement. Pour les transactions (sanctions imposées aux contrevenants), il est prévu que 25% de l'amende reviennent aux agents forestiers qui ont procédé à l'arrestation, 15 % aux collectivités locales et 60% à l'Etat.

Etat des lieux

Une partie des écosystèmes est sévèrement dégradée. Mais malgré les fortes pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles et malgré la faiblesse du mécanisme de surveillance et d'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles, le parc conserverait encore ses espèces phares (Eléphant, Lion, Guépard, Buffles).

Accès

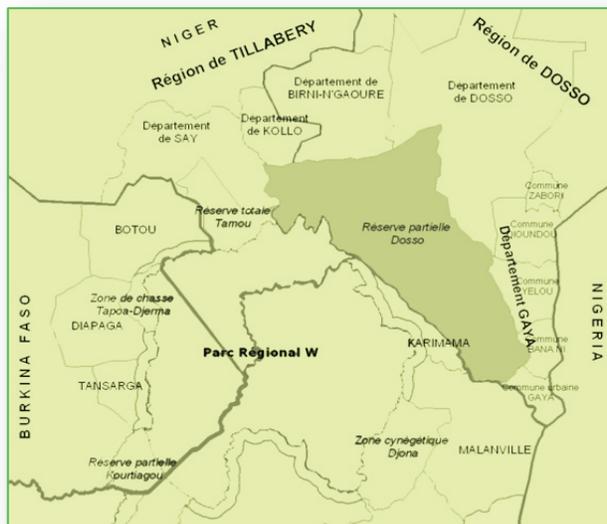
L'AP est bordée de routes ce qui rend son accès à l'utilisation des ressources facile. En outre, les défaillances du système de surveillance (personnel insuffisant et en partie bénévole et absence de budget pour effectuer des patrouilles) ne permet pas de contrôler efficacement ces portes d'entrées potentielles dans l'AP.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés ne jouissent pas des droits d'utilisation de certaines ressources de l'aire protégée. Elles reçoivent une part des taxes de visites et des taxes sur les effractions sanctionnées par les gestionnaires. Chaque campement touristique communautaire est géré par un comité de gestion villageois autonome et les revenus issus de l'hébergement des touristes reviennent entièrement aux communautés. Des emplois sont créés par les tours opérateurs touristiques à travers le guidage, l'artisanat, les travaux aux différents hôtels, de même que lors des travaux d'aménagement dans le parc. COGEZO a promu l'installation de campement éco-touristique et l'électrification de deux villages. Africa 70 s'investit dans l'amélioration des systèmes d'élevage. BAIN travaille sur un projet de construction de ranch de crocodile communautaire à Karey-Kopto.

RESERVE PARTIELLE ADJACENTE DITE DE DOSSO

Carte



Principales pressions

Exploitation du bois

Utilisation illégale des terres : défrichement agricole, installation de villages dans l'AP, pâturage aérien

Modifications du milieu : prolifération de jacinthes d'eau et de Typha ; ensablement des points d'eau (du à l'érosion des sols consécutive au déboisement autour de l'AP) et engorgement (à cause du piétinement des abords des points d'eau par les troupeaux de bovins)

Braconnage

Feux de brousse incontrôlés

Principales menaces

Pression anthropique : installation des points d'eau autour de l'AP, exploitation non contrôlée des PFNL.

Modification du milieu : prolifération de *Sida cordifolia*.

Superficie : 306 500 ha

Catégorie IUCN : VI

Label international : MAB UNESCO, site RAMSAR

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Décret n° 62189/MER/8 août 1962, portant création de la réserve partielle adjacente dite de Dosso.

Raisons de classement

Le décret de création mentionne que cette zone a pour vocation de servir de zone tampon au parc du W auquel elle est adjacente.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

Les projets en cours à la périphérie de la réserve sont :

L'amélioration des conditions de vie des populations (2005-2010) à travers l'ONG Africa 70, appuyée par la Coopération italienne ;

Le projet d'appui aux populations riveraines de l'ONG COGEZO.

Les principaux partenaires historiques qui sont intervenus dans la zone de Dosso se sont beaucoup focalisés sur les villages riverains de la réserve. Ce sont :

Le programme Ecopas, qui recherchait à inverser les tendances de dégradation des ressources naturelles à l'intérieur du parc W et de ces zones riveraines ;

La Coopération Danoise est intervenue dans la zone à travers son projet " énergie domestique " qui a duré 5 ans ;

Le Programme d'Action Communautaire (PAC) de la Banque Mondiale (5 ans), à travers son projet d'appui aux activités agropastorales ;

Le PGRN de la Banque Mondiale, d'une durée de 5 ans, avec un montant de 5 milliards de francs s'est orienté vers l'appui à la gestion des ressources naturelles ;

L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) pour " promouvoir le développement rural ", pendant 5 ans ;

Le projet d'appui au développement rural de Dosso, financé par la BAD pour une durée de 5 ans.

Limites de l'aire protégée

Les limites de la réserve de Dosso sont naturelles mais elles ne sont pas connues précisément ni des gestionnaires, ni des communautés riveraines. Cette situation conduit les chefs de villages à autoriser l'occupation des terres de l'aire protégée pour leurs activités de production agricole.

Le règlement de l'aire protégée

La Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 est le texte de référence pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée. Malheureusement, sa mise en œuvre n'est pas effective.

L'application de la loi

Il n'y a que très peu d'arrestations. Le chef de poste forestier fixe l'amende à l'amiable. Il se fait appuyer par les villageois. Le manque de personnel ne permet pas une surveillance ni une application de la loi correctes.

Inventaires des ressources

La réserve de Dosso n'a jamais fait l'objet d'inventaire sur l'effectif de la faune ou sur son habitat. Cependant, en 2002 une étude sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines a été réalisée.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Selon l'acte de classement, la réserve de Dosso est considérée comme une zone tampon au parc du W sur la rive gauche du fleuve Niger.

Configuration de l'aire protégée

La réserve en elle-même ne comporte pas de zones internes de gestion différente. NB : elle est considérée comme une zone tampon dans le zonage de la MAB dont le parc du W est la zone centrale. Compte tenu de l'état de dégradation de cette AP, il serait intéressant de repenser son zonage interne en ciblant particulièrement les zones qui conservent aujourd'hui une certaine importance biologique, à savoir : la zone fréquentée par les girafes et la zone bordant le fleuve W

Plan de gestion/aménagement

La réserve de Dosso ne dispose à l'heure actuelle d'aucun plan de gestion.

Plan de travail

Il n'y a pas de plan de travail.

Suivi évaluation

Aucun indicateur de suivi n'a été déterminé.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

Le nombre d'employés dans la réserve de Dosso ne permet pas d'effectuer des activités de gestion. Un seul agent y est en service. Il se fait aider dans sa tâche par les villageois.

Recherche

Il n'y a pas d'activités d'inspection ou recherche dans la réserve partielle de Dosso.

Moyens financiers

L'aire protégée de Dosso ne dispose d'aucun budget propre pour son fonctionnement

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Les pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles de la réserve de Dosso n'ont pas été déterminés.

Gestion du personnel

Le personnel est extrêmement réduit (un seul agent) et ne permet pas de mener des activités de gestion de l'AP.

Gestion du budget

Il n'existe pas de mécanisme de gestion ni de sécurisation du budget, étant donné que la réserve ne dispose pas de budget.

Infrastructure et équipement

La réserve de Dosso ne dispose ni de bâtiments, ni d'équipements pour son fonctionnement.

Education et Sensibilisation

Quelquefois des causeries débats, sur la lutte contre les feux de brousse, le braconnage, les défrichements anarchiques, y sont menées. Aucun programme prévisionnel n'est encore établi.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il n'existe pas de cadre de collaboration formelle établi entre le gestionnaire et les acteurs publiques ou privés des villages riverains de l'aire protégée.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Il y a des consultations sporadiques des communautés locales. Mais la prise de décision revient au gestionnaire.

Tourisme

L'agence " Point Afrique " est l'opérateur touristique utilisant l'aire protégée de Dosso. Il y a peu de contact entre le gestionnaire et cette structure.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

Trois infrastructures d'accueil (dont une en construction) existent à proximité de la réserve de Dosso. Il en existe une à Molli (dans la réserve de Tamou) qui a été réalisée à travers le programme ECOPAS et l'ONG COGEZO. Les visites sont toutes orientées vers le PNW et non vers la réserve de Dosso.

Droits et taxes

Des droits et taxes sont théoriquement applicables, ils ne sont toutefois pas perçus.

Etat des lieux

Les ressources naturelles de la réserve de Dosso sont fortement dégradées, car il n'y a aucun contrôle de l'accès à ces ressources. Toutefois, certaines espèces seraient encore présentes (les petites antilopes, les phacochères, les chacals, le Lamantin, les hippopotames, les singes).

Accès

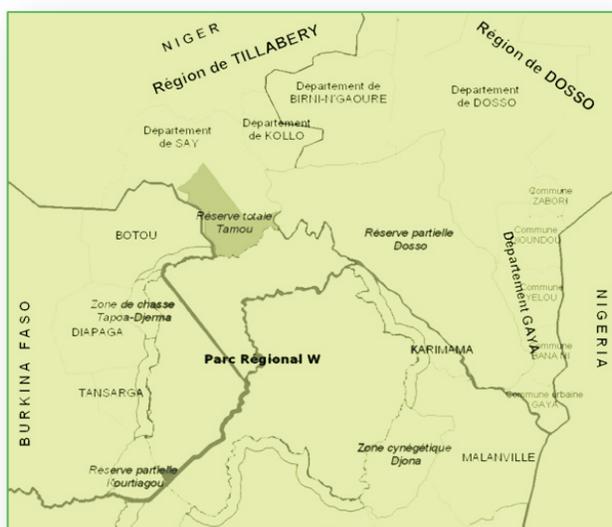
Les voies d'accès qui délimitent l'AP ne sont pas contrôlées.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés locales jouissent des droits de cueillettes, de ramassage de bois mort, de recherche de plantes médicinales. Le projet de valorisation de Dosso Tilabéri (PVDT) du Fonds Africain pour le Développement appuie les populations dans le domaine de l'agroforesterie et de la valorisation des eaux. L'ONG Africa 70 intervient dans le maraîchage. Le COGEZO et le PAC2 (Programme d'Action Communautaire) appuient les communes. Les communautés locales ont l'avantage de profiter des retombées du tourisme à travers les revenus générés par les activités menées dans les campements et la ventes des objets d'artisanat.

RESERVE TOTALE DE FAUNE DE TAMOU

Carte



Principales pressions

Feux de brousse incontrôlés

Braconnage

Exploitation du bois et des PFNL pour la pharmacopée

Utilisation illégale des terres : implantation de cultures et de villages dans l'AP, pâturage aérien (mutilation des arbres)

Principales menaces

Pression anthropique : avancée du front agricole, amélioration de l'accès à l'AP par le bitumage de la route Say-Tapoa.

Modification du milieu : érosion hydrique des sols, prolifération d'espèces invasives comme *Sida cordifolia*.

Superficie : 76.000 ha

Catégorie UICN : VI

Label international : MAB UNESCO

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Le décret n°62-188/MER du 08 aout 1962 portant constitution d'une réserve totale de faune à la limite Nord-Ouest du parc national du W définit l'existence et l'aire géographique de la réserve de faune de Tamou. Le décret n°76-141/PCMS/MDR du 12 Aout 1976, portant constitution d'une

réserve de faune dans la zone adjacente à la limite Nord-Ouest du parc national du W : réserve totale de Tamou, confirme davantage la délimitation de l'aire protégée. L'aire protégée à l'origine (1962) avait une superficie de 142 640 ha. Mais du fait de la sécheresse un déclassement fut mis en place pour satisfaire les besoins des populations en 1976. La superficie de la réserve passa alors à 76.000 ha.

Raisons de classement

Le décret de création mentionne que cette zone servira de zone tampon pour le parc W qui lui est adjacent.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

Les projets en cours à la périphérie de la réserve sont :

Le WAP pour une durée de 5 ans à travers un financement du FEM (PNUD) mis en oeuvre par l'UNOPS ;

Africa 70 (2005-2010) avec la Coopération italienne. Le domaine d'intervention porte sur le renforcement des capacités des communautés à la périphérie des aires protégées à travers une gestion rationnelles des ressources naturelles.

Le programme ECOPAS avait identifié la réserve de Tamou comme une zone tampon de la réserve MAB dont le PNW est l'aire centrale, mais aucune action n'a été entreprise aussi bien sur l'aménagement ou pour la gestion de la réserve de Tamou.

Limites de l'aire protégée

Le balisage a été effectué dès la création de la réserve, mais certaines balises ont disparu depuis. En 2008, un nouveau balisage fut réalisé. La matérialisation des limites a suscité des mécontentements au sein de la population car certains champs étaient implantés à l'intérieur de la réserve. Cette situation engendre des revendications permanentes tant sur la périphérie que sur certaines portions de l'aire protégée (Allambaré, Tamou et Mollis sont installés dans la réserve et exercent leur activité).

Le règlement de l'aire protégée

Le décret n°76-141/PCMS/MDR du 12 août 1976 et la Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 sont les textes encadrant le contrôle et l'utilisation des sols et la surveillance des activités dans la réserve de totale de Tamou. Dans le décret n°76-141/PCMS/MDR du 12 août 1976, il est précisé, à l'article 10, des restrictions sur un certain nombre d'activités (défrichage, installation d'habitation, pêche, etc.). Son article 7 précise que la chasse et la capture des animaux sont interdites. Mais dans la réalité, ces dispositions ne sont pas respectées et les interventions politiques limitent l'application de la loi.

L'application de la loi

La mise en œuvre effective des textes n'est pas effective. Au cours de l'année 2010, seulement trois arrestations pour défrichage illégaux ont été effectuées par les agents forestiers avec l'aide des éco-gardes, puisque le nombre des agents est insuffisant (3 forestiers, et 6 éco-gardes) pour surveiller la réserve. En général, les contrevenants proviennent de Tamou.

Inventaires des ressources

Les gestionnaires de la réserve de Tamou ne disposent pas d'informations sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

L'acte de classement de la réserve de Tamou ne précise pas les objectifs recherchés. A l'heure actuelle, les gestionnaires ont pour seul objectif d'arriver à maintenir l'intégrité spatiale et préserver les ressources fauniques et floristiques de la réserve face aux pressions anthropiques.

Configuration de l'aire protégée

La réserve totale de Tamou n'a pas de zonage interne.

Plan de gestion/aménagement

L'aire protégée de Tamou ne dispose pas de plan de gestion.

Plan de travail

Un planning mensuel des activités a été élaboré en janvier 2010 en fonction des réalités de terrain. Ce plan prévoit des activités de surveillance 10 jours par mois.

Suivi évaluation

Il n'existe pas de mécanisme de contrôle et d'évaluation propre à la réserve totale de Tamou. Aucun indicateur de suivi-évaluation n'a été défini.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

Le personnel travaillant dans la réserve de Tamou est assez réduit (trois agents forestiers et six éco-gardes). Cet effectif est insuffisant. Il faudra trois agents techniques et cinq préposés pour renforcer l'équipe dans la surveillance.

Recherche

Il y a beaucoup d'activités d'inspection et de recherche dans la réserve de Tamou. Pourtant, ces activités ne sont pas alignées sur les besoins de gestion de l'aire protégée. Par exemple l'Université de Niamey mène depuis plusieurs années des recherches dans la réserve, mais les résultats ne sont pas disponibles pour les gestionnaires.

Moyens financiers

La réserve Totale de Tamou ne dispose pas de budget de fonctionnement.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Le seul mécanisme de gestion planifié est la surveillance mais sa mise en œuvre reste sporadique par manque de moyens. Il y a seulement une patrouille de surveillance par mois.

Gestion du personnel

Les problèmes de gestion du personnel entravent la gestion de l'aire protégée. De plus en plus, il se développe une complicité entre certains éco-gardes (bénévoles) et les braconniers, voire avec les forestiers.

Le nombre d'employés est largement en dessous du seuil requis pour les activités de gestion essentielle.

Gestion du budget

Sans objet car l'AP ne dispose pas de budget.

Infrastructure et équipement

La seule infrastructure existante est le campement touristique réalisé par le COGEZO. L'équipement est quasiment inexistant. 50 km de pare-feux ont également été réalisés mais n'ont jamais été entretenus.

Education et Sensibilisation

Il n'y a pas d'activité programmée, mais la sensibilisation des populations se fait à l'occasion des patrouilles mensuelles. Elle porte sur les techniques de défrichement en périphérie, la conservation de la faune, la lutte contre les feux de brousse et la mutilation des arbres.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il n'existe pas de cadre de collaboration formelle établie entre le gestionnaire et les acteurs publics ou privés des villages riverains de l'aire protégée.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales ne prennent pas part à la prise de décision qui revient au gestionnaire. Un processus de discussion est en cours pour déplacer des habitations situées à l'intérieur de l'AP.

Tourisme

Aucun opérateur touristique n'exploite la réserve.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

Le campement de Molli se trouve à l'intérieur de la réserve de Tamou. Le parc W a formé les gestionnaires de cette structure d'accueil. Le parc W ne touche aucune recette provenant de cette structure.

Droits et taxes

L'intégralité des droits et taxes perçus est reversée au trésor public (50%) et aux autorités communales (50%). Les amendes sont versées au receveur du service des impôts sans pour autant que l'on sache comment ces fonds sont repartis entre les différentes institutions.

Etat des lieux

La biodiversité et les valeurs écologiques sont dégradées, mais certaines espèces (le Lion, l'Hyène, l'Hippotrague, l'Eléphant, le Crocodile) y seraient encore présentes. Dans l'ensemble l'habitat est relativement conservé à Tamou. D'ailleurs, lorsque la pression anthropique s'amointrit (en saison des pluies lorsque seules les populations locales demeurent dans la zone en raison de son aspect inhospitalier : prolifération d'insectes) la faune issue du parc W vient occuper cet espace.

Accès

La réserve de Tamou est délimitée en partie par des rivières (Tapoa), des pistes (Tapoa/Say). Le système de protection ne permet pas un contrôle effectif de l'accès et de l'utilisation de la réserve au regard de l'effectif du personnel, des moyens matériels et de la superficie de la réserve.

Retombées économiques pour les communautés

Les droits de cueillette et l'apiculture moderne sont reconnus aux communautés locales. Le COGEZO tente de formaliser cette pratique en formant les populations aux techniques de production du miel. Aucun profit n'est tiré du campement de Molli qui est localisé dans la réserve.

RESERVE NATIONALE NATURELLE DE TERMIT ET DE TIN TOUMMA

Principales pressions

Exploitation du bois (*Acacia radiana*)

Braconnage

Principales menaces

Pression anthropique et pollution entraînées par le développement de prospections minières dans et autour de l'AP.

Superficie : 10.000.000 ha

Catégorie UICN : non classée

Label international : aucun

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

L'aire protégée est en cours d'établissement et la procédure n'est pas encore terminée.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

Le " Projet antilopes sahélo-sahariennes " (ASS) (durée de 4 ans), est opéré par la CMS et financé par l'UE et le FFEM, et l'ONG SCF (Sahara Conservation Fund).

Limites de l'aire protégée

Les limites de l'aire protégée ne sont pas encore signalées de manière adéquate et sont même parfois non identifiables sur le terrain. En effet, ces limites sont soit naturelles, soit matérialisés par des puits et par des pistes connues des populations mais souvent ignorées des forestiers détachés dans cette zone. Des campements sont implantés dans certaines zones de la future AP.

Le règlement de l'aire protégée

Il n'existe pas de mécanismes adéquats pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée en dehors de la Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 qui sont les textes de référence en attendant l'acte juridique de création.

L'application de la loi

En 2009, 7 braconniers ont été arrêtés. Ils provenaient des villages riverains de la réserve. L'insuffisance du personnel (4 forestiers, 8 agents communautaires rémunérés par le projet ASS) ne permet pas de contrôler l'application de la loi sur une telle surface.

Inventaires des ressources

Des inventaires ont été réalisés par le projet ASS, chaque année entre 2006 et 2010. Chaque année depuis 2007, il y a au moins trois inventaires par an réalisés spécifiquement sur les addax par le projet ASS. Toutes ces informations permettent d'avoir une bonne connaissance de la zone, mais les gestionnaires n'en ont pas ou peu connaissance. Ces données sont pourtant disponibles sous forme de rapports, de bulletins d'information, sur le site internet d'ASS, etc.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

A l'heure actuelle, en l'absence d'AP juridiquement reconnue, les objectifs de gestion se focalisent sur ceux du projet ASS qui vise à préserver les antilopes sahélo-sahariennes.

Configuration de l'aire protégée

La réserve du Termit ne dispose pas de zonage interne. Le choix de sa taille immense a été fait pour tenir compte des déplacements des espèces qu'elle abrite. Cependant sa taille est aussi une entrave majeure à l'efficacité de la surveillance.

Plan de gestion/aménagement

Il n'y a pas de plan de gestion.

Plan de travail

Un programme annuel des activités a été élaboré en février 2010. 80% des prévisions auraient été réalisées malgré l'arrivée tardive des ressources financières en 2010.

Suivi évaluation

Les gestionnaires ne disposent pas d'indicateurs de suivi de la réserve pour mieux asseoir son contrôle.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

Le nombre d'employés pour la réserve du Termit est en dessous du seuil minimal requis pour les activités de gestion et de surveillance au vu de la taille de la réserve. L'Etat prend en charge trois fonctionnaires (un coordonnateur et son adjoint et un chauffeur) et 15 agents de brigades de lutte anti-braconnage (via la direction de protection de la nature). Le projet ASS compte une équipe de 12 personnes (dont un conseiller technique, deux assistants technique, un chargé de sensibilisation et du staff administratif) Il y a également huit animateurs et agents communautaires chargé de sensibiliser la population.

Recherche

Le projet ASS a développé de nombreux partenariats de recherche scientifique. Il existe des programmes de recherche sur le Vautour Oricou avec des ornithologues réputés et les membres d'African Bird Club interviennent pour l'observation d'espèces singulières dans la zone pour permettre une mise à jour permanente des données de distribution des espèces. Il existe également un programme sur les carnivores sahariens en partenariat avec le laboratoire WildCru de l'Université d'Oxford et le zoo de St Louis aux Etats-Unis. Le Conservation Research Center du Smithsonian aide à la modélisation associant distribution des antilopes (addax et gazelles dorcas) et traitement d'images satellites. Dernièrement une collaboration avec l'IRD de Niamey a été mise en place pour le suivi des micro-mammifères (rongeurs) dans la zone de Termit. Cependant, même si elles sont disponibles, les gestionnaires ne semblent pas s'être approprié ces données.

Moyens financiers

L'aire protégée de Termit bénéficie du budget du projet ASS (950 millions CFA) sur la période de 2009 à 2011. Les principaux postes de dépense sont les inventaires, la surveillance et la sensibilisation.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Les gestionnaires font une planification semestrielle de la surveillance qui est mise en œuvre par les patrouilles interrégionales.

Gestion du personnel

L'effectif actuel de la réserve de Termit est en deçà du seuil requis mais est appuyé par l'équipe du projet ASS. Il n'y a pas de problème majeur de gestion du personnel à l'heure actuelle grâce à l'appui d'ASS mais les gestionnaires souhaitent voir leur équipe renforcée pour assurer la gestion de l'AP lorsque le projet se retirera.

Gestion du budget

Le budget n'est pas sécurisé et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes. Ce budget est principalement alloué au suivi écologique et aux inventaires. Il couvre aussi

l'entretien des infrastructures et des équipements.

Infrastructure et équipement

La réserve du Termit dispose de matériel et des installations suivants :

1 bureau, 4 véhicules, 6 ordinateurs,

2 groupes électrogènes, 5 téléphones thuraya, 2 paires de jumelles, etc.

Le matériel et les installations sont fonctionnels, tant que le projet ASS en assure l'entretien.

Education et Sensibilisation

La sensibilisation sur le terrain se fait à travers les produits de communication du projet ASS (films, émissions de radio, newsletter, posters, conférences, etc.) au cours de missions mensuelles du responsable animation du projet, en compagnie des agents et animateurs communautaires, dans la zone. Dans chaque campement, l'animateur sensibilise le leader du campement. Les agents communautaires font de même avec la population locale lors de leurs missions mensuelles. En octobre-novembre 2010, un cinéma numérique ambulant (sous forme de caravane) passera dans les campements pour diffuser le dernier documentaire réalisé par le projet ASS. En marge de la diffusion du documentaire, il y aura des discussions sur l'importance de conserver la faune de la zone.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Les interactions entre gestionnaires et communautés se font au moment des actions sensibilisation et des différentes actions du volet développement du projet ASS (réhabilitation de puits, création d'une école, réalisation de vaccinations, etc).

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales sont consultées avant les prises de décision concernant l'AP, et chaque décision importante est prise sous forme de consensus entre les gestionnaires et les représentants des communautés locales.

Tourisme

Plusieurs agences de voyage utiliseraient l'aire protégée de Termit dans leur circuit touristique. Cependant, il n'y a pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques utilisant l'aire protégée. Les gestionnaires n'ont pas connaissance des activités touristiques développées par ces opérateurs mais il y a de toute façon extrêmement peu de touristes dans la zone.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

La future réserve de Termit ne dispose pas d'infrastructures d'accueil ni de services pour les visiteurs.

Droits et taxes

Aucun droit ou taxe ne sont perçus.

Etat des lieux

La biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles de la réserve sont dégradées, mais les valeurs essentielles n'ont pas été trop endommagées. L'Addax, la Gazelle Dama, le Guépard du désert, les sites archéologiques, et le massif de Termit, constitueraient des potentialités pour la réserve.

Accès

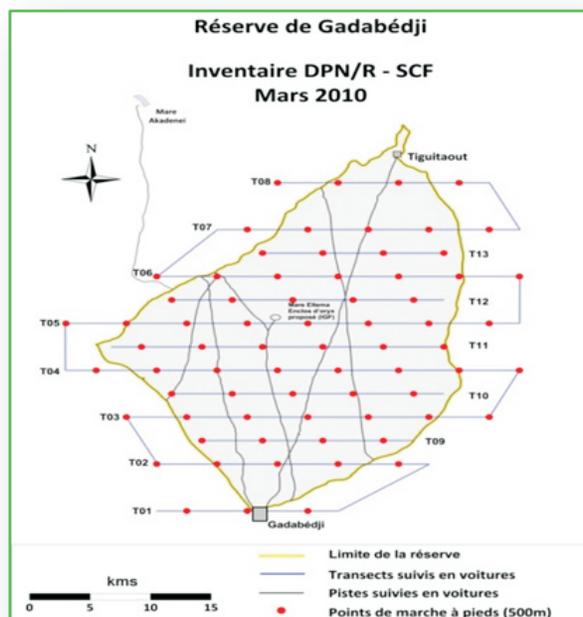
Compte tenu de la superficie de l'aire protégée, et du faible effectif du personnel, le système de contrôle de l'accès à l'AP ne permet d'en garantir une surveillance efficace.

Retombées économiques pour les communautés

L'existence de l'aire protégée n'a pas développé l'économie locale. Les communautés qui habitent dans la réserve utilisent les ressources naturelles pour leur subsistance.

RESERVE TOTALE DE GADABEDJI

Carte



Principales pressions

Utilisation illégale des terres : le pâturage illégal constitue l'un des plus gros enjeux au niveau de l'AP. Il y aurait plus de 100 000 bovins dans la périphérie de la réserve et il y a une concentration très importante des troupeaux en fin de saison sèche sur les pâturages.

Braconnage

Feux de brousse

Exploitation du bois

Principales menaces

Pression anthropique : installations de puits, implantations de campements autour de l'AP, avancée du front agricole, transhumance

Superficie : 76.000 ha, tel que mentionné dans le décret de création datant de 1955 mais une mission récente a révélé que la superficie réelle était de 68 000 ha.

Catégorie IUCN : II

Label international : aucun

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Arrêté n° 3120/SF/F du 25 avril 1955 portant classement de la forêt et réserve totale de faune de Gadabédji cercle de Maradi (Niger).

Raisons de classement

Non établies dans l'arrêté de classement

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

L'ONG française (IGF) a réalisé une étude faisabilité pour proposer un projet de réintroduction des Oryx dans l'AP.

Entre 1989 à 1991, le projet " aménagement de la réserve de Gadabédji " financé par la SNV à hauteur de 365.000 000 FCFA oeuvrait pour la protection et la réhabilitation de l'AP, la sensibilisation des populations locales sur les enjeux environnementaux et la mise en place d'un système d'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

Limites de l'aire protégée

Les limites de la réserve de Gadabédji sont des pistes, des puits, des vallées et une plantation d'*Euphorbia balsamifera* (réalisée en 1991 dans les parties Ouest et Est), mais de nos jours seules les euphorbes de la partie Ouest demeurent.

Le règlement de l'aire protégée

Les mécanismes pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée existent. Il s'agit de l'acte juridique de classement (Arrêté n°3120/SF/F du 25 avril 1955), de la loi n°98-07 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret d'application n°98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998, déterminant les modalités d'application de la loi n°98-007 du 29 avril 1998). Toutefois, une convention initiée par le projet aménagement de la réserve de faune de Gadabédji depuis le 18 septembre 1991 autorise la pâture de jour (8h à 18) du 1er janvier au 31 mai de chaque année. L'incohérence entre la convention de dérogation d'usage et l'arrêté de création qui interdit le pâturage (article 2) est un handicap pour le contrôle du pâturage dans l'AP.

L'application de la loi

Le faible effectif du personnel de surveillance (quatre agents forestiers) et le manque de moyens adéquats pour le personnel de surveillance (utilisation des chameaux pour la patrouille alors que

les braconniers opèrent à moto et à véhicules) sont un handicap majeur. Outre le braconnage, la surveillance est essentiellement portée vers le pâturage illégal des transhumants venant de Tahoua, Agadez, Zinder.

Inventaires des ressources

Les informations sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée pourraient aider aux activités de planification et de prise de décision, mais le travail essentiel de suivi écologique est assuré très ponctuellement par des organismes extérieurs (Sahara Conservation Fund, en mars 2010).

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Aucun objectif n'a été précisé dans l'acte de classement de la réserve de Gadabédji. Cependant, la gestion actuelle cherche à préserver au mieux les ressources fauniques et floristiques de toute forme de pressions et à maintenir l'intégrité territoriale.

Configuration de l'aire protégée

La réserve de Gadabédji est une entité à gestion uniforme (pas de zonage interne). Mais les gestionnaires souhaiteraient mettre en place une zone tampon dans les parties Ouest et Est afin de limiter au maximum le séjour des animaux dans la réserve. Cependant, le zonage de l'AP pourrait être repensé de façon à délimiter des zones accessibles ou non au bétail et faciliter la gestion de cette pression majeure qu'est la demande en pâturage. Il est en effet important de préserver la zone centrale de l'AP dont le couvert herbacé est bon pour que la faune puisse y séjourner.

Plan de gestion/aménagement

La réserve de Gadabédji ne dispose pas de plan de gestion.

Plan de travail

Un plan de travail mensuel (7 à 10 jours/mois) a été établi pour la surveillance. Il a été élaboré au mois de janvier 2010 en fonction des activités menées en 2009.

Suivi évaluation

Il n'existe pas de processus de suivi évaluation ni d'indicateur d'impact des activités de gestion.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

Les quatre agents forestiers (permanents) en poste à Gadabédji ne suffisent pas à couvrir les activités de surveillance de l'AP.

Recherche

Il n'y a pas d'activités de recherche dans l'aire protégée.

Moyens financiers

La réserve de Gadabédji ne dispose pas de budget de fonctionnement.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

L'absence de moyens ne permet pas de mettre en place des mécanismes de gestion efficace de l'AP. Toutefois, quelques activités sont menées dans le cadre de la gestion des feux (formation des brigadiers anti-feux, et ouverture des bandes pare-feux) et de la lutte contre le braconnage.

Gestion du personnel

L'effectif actuel du personnel est trop réduit pour permettre de gérer efficacement l'AP.

Gestion du budget

Il n'y a pas de budget de fonctionnement.

Infrastructure et équipement

Il n'y a pas de matériel et d'installation propre à la réserve.

Education et Sensibilisation

A Gadabédji des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation existent, mais ils ne découlent pas d'une planification globale. Il s'agit de causeries animées autour des thèmes sur les feux de brousse, sur l'occupation illégale de la réserve, sur le braconnage, etc. Les messages de sensibilisation sont diffusés par l'intermédiaire des communautés elles mêmes (via le griot, les éleveurs sédentaires influents, les propriétaires de puits). Une sensibilisation est prévue entre mai et juin, car cette période coïncide avec le retour des transhumants en provenance du Sud.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Une convention est établie entre l'administration forestière, l'autorité coutumière et le service de l'élevage pour autoriser le pâturage dans la réserve chaque 1er janvier jusqu'au 1er mai. Malheureusement, cette convention n'est pas respectée par les communautés ce qui engendre des situations conflictuelles entre le service forestier et les populations.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais n'interviennent pas dans la prise de décision. Les communautés participent également aux travaux d'aménagement tels que la réalisation des pare-feux.

Tourisme

Aucun opérateur touristique n'utilise la réserve de Gadabéji.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

La réserve de Gadabéji ne dispose ni d'infrastructure d'accueil ni de service pour visiteurs.

Droits et taxes

Les droits et taxes qui sont perçus sont reversés en intégralité au Trésor Public (au service des impôts de Dakoro) sans retour à l'aire protégée ou aux autorités locales. Une clef de répartition des amendes a été établie en 2009 et elle prévoyait que : 15% revenaient aux collectivités locales ; 25% pour les agents ; 30% pour le compte n° 620-3002 (aménagement de la faune) ; 30% pour le Trésor Public. Malheureusement, rien ne parvient aux collectivités locales.

Etat des lieux

Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques et culturelles sont sévèrement dégradées ; en effet la disparition de certaines espèces (Oryx, Girafe), le dessèchement de certaines espèces floristiques (*balanites*, *Piliostigma*, etc.) et des pieds de *Commifora* témoignent de la dégradation qui sévit à Gadabéji. Toutefois, on note encore la présence de certaines espèces fauniques (Gazelle dorcas, la grande Outarde d'Arabie, le Patas, les vautours de Rüppell, le Chacal, le Renard pâle, le Ratel, une gamme diversifiée d'oiseau, etc.) et d'espèce floristiques (plaine à *Euphorbia balzamifera* mixté à *Calotropis procera* ; vallée à *Acacia spp.*, *Balanites*, *Commifora africana*, etc.). L'inventaire conduit en mars 2010 a fait l'état des lieux de la faune et de son habitat.

Accès

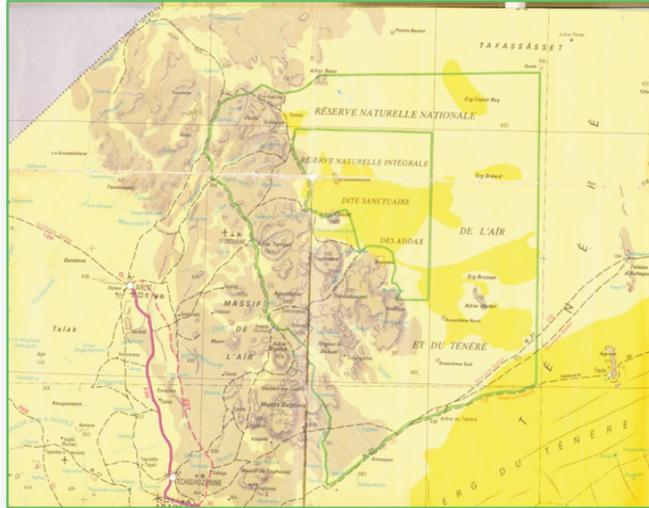
Les systèmes de protection ne permettent qu'un contrôle très limité de l'accès et de l'utilisation de la réserve.

Retombées économiques pour les communautés

Les activités de cueillette sont autorisées ainsi que la pâture à certaines périodes. Mais l'existence de l'AP n'a ni encouragé ni entravé l'économie locale.

RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'AÏR ET DU TENERE (RNNAT)

Carte



Principales pressions

Coupe abusive du bois et exploitation de la paille

Braconnage

NB : en dehors des ressources naturelles, il y a aussi des pressions sur les sites culturels (pillage des sites archéologiques)

Principales menaces

Pression anthropique : par les rebelles, et attrait de migrants pour l'exploitation minière

Pollution due à l'exploration et l'exploitation minière

Modification du milieu : érosion hydrique et éolienne et présence d'une plante envahissante (*Prosopis juliflora*)

Superficie : 7 736 000 ha pour la réserve nationale naturelle et 1 285 000 ha pour le sanctuaire des Addax.

Catégorie IUCN : II et I

Label international : Patrimoine Mondial (en Péri), MAB UNESCO, site RAMSAR

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Décret n°88-019/PCMS/MAG/E du 22 janvier 1988 portant classement de la réserve nationale naturelle de l'Air et du Ténééré

Décret n°88-020/PCMS/MAG/E du 22 janvier 1988 portant classement de la réserve intégrale dite sanctuaire des Addax

Raisons de classement

Non établies dans le décret de classement.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

Deux projets interviennent actuellement dans la RNNAT. Il s'agit de :

Le COGERAT, principalement financé par le PNUD/FEM (4.060. 000 dollars), pour une durée de six ans. Il a pour objectif de promouvoir la gestion durable des terres et des ressources naturelles (faune, flore, eau, etc.) ;

Le LUCOPTAN financé par la GTZ ; ce projet vise à lutter contre la pauvreté dans les villages riverains de la RNNAT ;

Par le passé plusieurs institutions y sont intervenues :

L'UICN en 1999 a apporté un appui technique au PAGRANAT ;

Le WWF en 1987, en collaboration avec l'UICN, a lancé un Projet de conservation qui a duré 3 ans et en 1991 la 2nde phase est survenue et s'est maintenue jusqu'en 1993 ;

La DDC (Coopération suisse) entre 2001-2002, a initié la préparation d'un projet sur la conservation dans le but de consolider les acquis des projets précédents.

Limites de l'aire protégée

Les limites ne sont pas signalées de façon adéquate. Les limites sont des repères naturels (les massifs, les oueds et les pistes) souvent mal connus des populations. Cependant, ces limites étaient parfaitement connues au début des années 90 avant la rébellion (dixit les gestionnaires). A l'époque, la population était bien impliquée dans la gestion et la conservation du site.

Le règlement de l'aire protégée

Il existe le décret n°88-019/PCMS/MAG/E du 22 janvier 1988 et le décret n°88-020/PCMS/MAG/E du 22 janvier 1988. Au-delà de ces textes, il y a la Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n°98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application. D'autres

documents en préparation viendront compléter les règles d'utilisation de la réserve : le " *Plan d'urgence pour la réhabilitation de la réserve nationale naturelle de l'Aïr Ténéré (RNNAT) et la convention cadre du projet d'accord de cogestion des ressources naturelles de l'Aïr et du Ténéré et de ces zones connexes* ".

L'application de la loi

L'application de la loi est effectuée par une équipe de six agents forestiers et de 16 éco-gardes (contractuels) et il est difficile d'atteindre les objectifs escomptés au vu de l'énorme superficie à contrôler.

Inventaires des ressources

Le dernier inventaire de la faune et de son habitat date de 1991. Il a été réalisé par l'UICN et le Projet Aïr-Ténéré. La phase de préparation du projet COGERAT (Cogestion des ressources de l'Aïr-Ténéré) comprenait une étude socioéconomique qui a été réalisée en 2006. Ces différentes données sont utilisées par les gestionnaires mais ne suffisent pas aux activités de planification des activités de gestion car elles sont ponctuelles, parfois anciennes, et non réactualisées.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Dans l'acte de classement les objectifs de gestion ne sont pas définis. Les objectifs de gestion actuelle sont de sortir du statut de patrimoine mondial en péril en assurant une conservation des ressources naturelles en cogestion avec les communautés locales.

Configuration de l'aire protégée

Même si elle comprend, deux aires de gestion différentes : le sanctuaire qui est intégralement protégé et la réserve naturelle qui autorise la circulation et les parcours sauf l'exploitation du bois à but commercial, la configuration de la RNNAT est une contrainte majeure à l'atteinte des objectifs de gestion de par l'immensité de sa superficie. Cependant, il faut souligner que ces superficies importantes des aires protégées sahariennes répondent à un besoin écologique des espèces qui y vivent.

Plan de gestion/aménagement

Un projet de plan de gestion a été rédigé en 2005-2006, mais sa validation n'a pas encore aboutie. Valable jusqu'en 2012, ce plan intègre les attentes des collectivités locales, il a pris en compte les résultats produits par le suivi écologique et les inventaires déjà effectués.

Plan de travail

Le plan de travail suivi par les gestionnaires est celui du projet COGERAT élaboré annuellement. Du fait des difficultés liées à l'insécurité et au manque de moyen pour couvrir la zone, seule une partie des activités initialement prévues est mise en oeuvre.

Suivi évaluation

Un mécanisme de suivi des activités du projet COGERAT est prévu. Mais du fait de l'insécurité (rébellion), ce mécanisme n'est pas mis en œuvre.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

Le personnel permanent travaillant dans la RNNAT est composé de six personnes (1 conservation ; son adjoint ; quatre agents). Le personnel temporaire est recruté par le COGERAT pour les besoins du projet. Il se compose de neuf personnes dont quatre chefs cellule, quatre agents d'appui et un surveillant). Au regard de la superficie de la RNNAT, le nombre d'employés est en dessous du seuil minimal requis pour les activités de gestion.

Recherche

Le ROSELT (réseau d'observation sur le suivi écologique à long terme) est un programme de recherche qui fournit des données au niveau du COGERAT et dont le thème n'a pas été élaboré en fonction des besoins des gestionnaires. Les données que fournit ROSELT sont disponibles au niveau du COGERAT et peuvent être utilisées par les gestionnaires.

Moyens financiers

Le budget alloué à la RNNAT provient uniquement du projet COGERAT qui apporte un appui opérationnel à l'unité de gestion de la RNNAT. Les trois lignes essentielles initialement prévues par cet appui sont :

- La mise en œuvre d'un système conjoint Etat/commune de surveillance de la RNNAT à hauteur de 6.415.000 FCFA pour l'année 2010 ;

- La mise en place d'un dispositif de suivi-écologique et d'un réseau d'observation pour un montant de 11.720.000 FCFA ;

- Le suivi évaluation des activités dont le budget est de 29.000.000 FCFA.

Il est aussi prévu de dégager 20.095.000 F CFA pour la réalisation du plan d'aménagement de la RNNAT et des inventaires. On notera cependant que la majorité des activités de gestion de l'AP ont cessé depuis que l'instabilité politique s'est installée dans la zone comme décrit dans les rubriques précédentes.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Il existe un mécanisme de gestion des feux par la réalisation de bandes de pare-feux et un mécanisme de surveillance de l'AP. Mais ces systèmes de gestion sont très insuffisants comparés aux enjeux de gestion de la réserve et sont de plus difficilement mis en œuvre. Dans la lutte contre les espèces invasives, des marchés ruraux ont été créés dans le but d'encourager les populations à exploiter l'espèce *Prosopis juliflora* qui a envahi la majorité des oueds de l'Aïr et de ses piedmonts, pour obtenir des revenus financiers.

Gestion du personnel

Outre la faiblesse de l'effectif de l'équipe de gestion, il y a également des lacunes au niveau de certaines compétences qui pourraient être comblées notamment par des formations spécifiques sur les méthodes de suivi écologique, sur les outils de gestion des AP en général, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion.

Gestion du budget

La RNNAT ne dispose pas d'un budget propre, ce qui implique que la gestion de l'aire protégée est entièrement dépendante de fonds externes provenant du projet COGERAT.

Infrastructure et équipement

La RNNAT possède un ensemble de bureaux et de logements à Iferouane, un bureau à Timia, un bureau à Tabeloth et un autre à Tintoulouts. Il n'y a aucune infrastructure d'aménagement de l'aire protégée. Les infrastructures n'ont pas été entretenues depuis 2005.

Education et Sensibilisation

Un programme planifié d'éducation et de sensibilisation en phase avec les objectifs et besoins de l'aire protégée a été mis en place. La sensibilisation se fait à travers des causeries, des émissions radio, la création d'un cadre de concertation intercommunal. Les thèmes généralement retenus sont : la lutte contre la désertification ; la protection de la biodiversité ; la conservation des richesses culturelles ; L'appropriation du principe de cogestion par les communautés locales. La dernière action de sensibilisation a eu lieu en décembre 2009 et a traité de l'appropriation du principe de cogestion par les communautés locales. Le second semestre de 2010 sera marqué par une série d'actions sur l'utilisation rationnelle des sols, l'exploitation frauduleuse des ressources forestières et faunistiques, la vulgarisation des méthodes alternatives et l'utilisation de bois de feu.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Des commissions foncières départementales sont installées pour faciliter et prévenir les problèmes fonciers par rapport à l'existence de l'aire protégée et les zones connexes.

Un cadre de concertation pour la cogestion a été mis en place, mais cette convention entre les communes et l'Etat (initiée par le COGERAT) n'est pas encore signée. Les axes majeurs retenus dans cette convention de cogestion sont : la gestion des ressources naturelles de la RNNAT et de ses zones connexes, la protection des sols par des aménagements antiérosifs, l'épandage de l'eau de ruissellement.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales sont consultées avant les prises de décision relatives à la planification de la gestion de l'AP. Le processus de cogestion est quasiment en place et devrait permettre aux populations de participer régulièrement aux prises de décision.

Tourisme

Depuis l'insécurité (fin 2006), il n'y a plus de tours opérateurs touristiques qui utilisent la RNNAT. L'utilisation de l'aire protégée était définie en accord avec les collectivités locales et non les gestionnaires. L'office du tourisme oblige les hôtels touristiques à reverser aux communes 100 F CFA par touriste. Mais chaque commune fixe en supplément une taxe touristique communale d'environ 1500 F CFA. Il existe quelques contacts entre les agences touristiques et le COGERAT. Les visiteurs peuvent cependant porter atteinte à l'aire protégée par le pillage des objets archéologiques.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

Les installations et services pour visiteurs pourraient être améliorés. Ils ne sont en effet plus entretenus depuis que l'insécurité s'est installée dans la zone.

Droits et taxes

Des droits et taxes touristiques sont perçus théoriquement au niveau des mairies et de l'office du tourisme. Par contre, pour les amendes, les gestionnaires appliquent la loi et une partie (75%) est versée à la perception de Arlit au compte du Trésor Public et les 25% restant est réservé au personnel. Ces 25% sont en retour repartis comme suit :

32% pour le niveau central de la gestion des parcs et réserves ;

68% au niveau local.

Etat des lieux

Les espèces emblématiques de la RNNAT sont : *Addax (Addax Nazomaculatus)*, *Mouflon à manchette (Amotragus lervia)* ; *Autruche*, *Gazelle dama*. Mais la biodiversité est sévèrement dégradée puisque certaines espèces ont presque disparues (autruches et Addax). Certaines de ces espèces représentent une valeur culturelle pour les populations. C'est le cas de l'Autruche à cou rouge (chez les Bororo). En 1991, il y a eu un inventaire global des potentialités fauniques et floristiques de la RNNAT. Mais très récemment (2005), un état des lieux et des tendances écologiques et socioéconomiques a été réalisé par l'IRD, l'UICN, le ROSELT. Ces données ne sont pas mises à la disposition des gestionnaires. Par contre un recensement effectué en 2004 par SCF et ZSL a été diffusé auprès du ministère et est en ligne sur le site web de SCF.

Accès

La RNNAT est située dans une zone soumise à des troubles politiques (rébellion) d'abord entre 1990 et 1991 puis de nouveau entre février 2007 et février 2009.

L'aire protégée est délimitée en partie par des pistes - RN Fachi/agadez, piste Tabeloth/Timia, Timia/Iférouan). Il n'y a pas de contrôle de ces voies d'accès par manque de moyens et également du fait que ces zones sont parsemées de mines.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés riveraines de la RNNAT jouissent des droits :

De ramassage du bois mort pour l'usage domestique

D'usage des parcours pastoraux

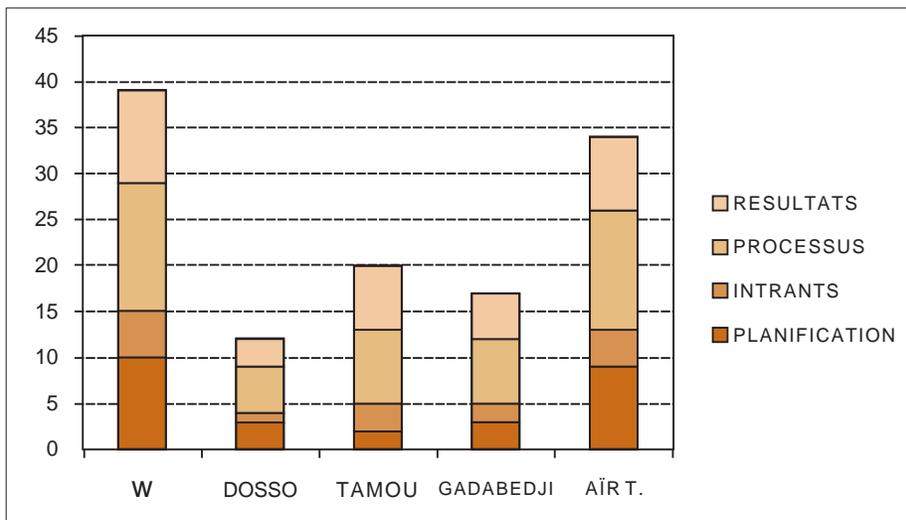
De ramassage et utilisation des produits forestiers non-ligneux (fruits gousses de certaines espèces).

Vu la situation d'insécurité, aucune activité liée à l'AP ne génère des retombées économiques pour les communautés.

EFFICACITE DE GESTION COMPAREE

Le graphe ci-après compile les données analysées lors de l'atelier pour les différentes étapes de la gestion des aires protégées : planification, intrants, processus utilisés et résultats obtenus. Vingt-deux rubriques sont prises en compte (5 pour la planification, 3 pour les intrants, 9 pour les processus et 5 pour les résultats), et le total maximal de points qu'il est possible d'obtenir est de 66.

La réserve de Termi Tin Toumma, qui n'est pas encore officiellement créée n'est pas incluse dans cette analyse.



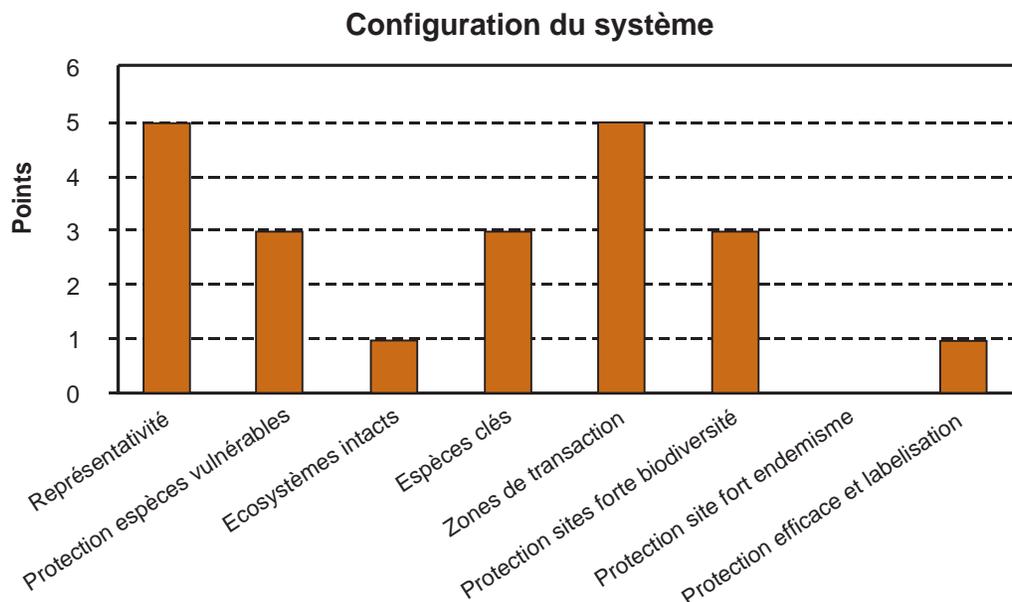
Il apparaît que les parcs ayant les meilleurs indicateurs de gestion cumulés, au sein du réseau des AP du Niger, sont le parc du W et la réserve de l'Aïr Ténééré. Ce sont par ailleurs ceux qui reçoivent le plus d'attention des partenaires au développement, du fait de leur importance biologique, économique ou culturelle, et de leur statut international (Patrimoine Mondial et sites RAMSAR).

Le parc du W, avec un score de 39 (soit une " efficacité de gestion " de 59%) est le mieux placé. La réserve de l'Aïr Ténééré le suit avec un score de 34 (soit 51% d'efficacité). La rubrique la plus faible pour ces deux territoires est celle relative aux processus.

Les autres réserves présentent des résultats très faibles (inférieurs à 30% d'efficacité), y compris en terme de planification qui pourtant ne requiert pas de moyens importants. On peut déduire de cette évaluation que la réserve de Dosso est quasiment virtuelle sur le terrain, et que les deux autres (Tamou et Gadabedji) sont loin d'assurer leurs fonctions primaires de conservation.

Conception du réseau des aires protégées à l'échelle du pays

Figure n°16 : conception globale du réseau d'AP



Le réseau des aires protégées du Niger est globalement représentatif de la diversité des écosystèmes du pays, parce que tous les écosystèmes majeurs qui caractérisent le Niger y sont présents. On y retrouve les écosystèmes désertiques, semi-désertiques, (de steppes et de brousse tigrée) ainsi que de savane. Toutefois, une insuffisance subsiste quant à certaines zones qui, du point de vue de leur statut, ne sont pas intégrées dans le réseau des aires protégées alors que leur importance biologique est évidente. Par exemple les forêts classées de Kouré-Dallols, Ekfrane, Djado, le Lac Tchad, Ayorou, Azawak, Sirba, sont des zones de haut potentiel. Elles renferment une biodiversité importante, mais elles ne font l'objet d'aucune action significative de conservation ou de classement.

Le réseau de parcs et réserves ne protège pas de manière adéquate contre l'extinction de toutes les espèces, puisque certaines espèces de ces aires protégées ont disparues et d'autres sont encore menacées d'extinction (Autruche, Addax). Même si les superficies dévolues aux aires protégées sont importantes et que par endroits les habitats de la faune sont représentés dans le système, il n'y a pas de maîtrise effective des pressions (en particulier anthropiques) sur les aires protégées.

Le réseau d'aires protégées n'est pas composé d'écosystèmes intacts (biodiversité native) et exemplaires. La plupart des écosystèmes des parcs et réserves du Niger ont subi des modifications, cependant, certains ont été plus préservés que d'autres. Le parc W et la réserve de Tamou qui lui est contiguë, sont les derniers refuges de certaines espèces fauniques (buffles, lions, Lamantin) du Niger. Les zones désertiques, hormis sur les sites d'extraction minière, ont subi peu de bouleversements qui ne soient naturels, mais leur faune s'est considérablement raréfiée sous l'action de l'homme.

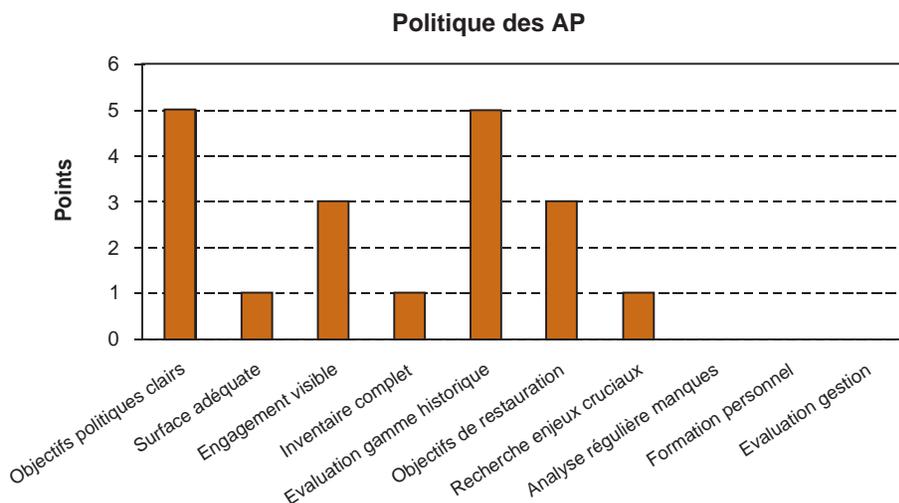
Tous les sites de haute valeur de conservation pour les espèces clés ne sont systématiquement protégés. Ainsi, certaines espèces de haute importance comme les girafes ne sont pas encore comprises dans le système d'aires protégées, étant donné que le site dans lequel elles évoluent n'a pas de statut juridique reconnu par l'Etat nigérien. La zone d'Ayorou (hippopotames) est également dans ce cas.

Les parcs et réserves du Niger incluent, pour certains d'entre eux, la protection de zones de transition entre les écosystèmes. De par leur superficie, les aires protégées comme le Termit, l'Air Ténéré et le parc W prennent en compte l'ensemble des zones de transition qui devraient permettre une meilleure conservation aussi bien de la faune que de son habitat.

Le réseau de parcs et réserves ne couvre pas efficacement tous les sites ayant une reconnaissance internationale (RAMSAR, Patrimoine Mondial, MAB...). En effet, il y a plusieurs sites RAMSAR (Ayorou, Lac Tchad) qui ne font pas partie du système de réseau d'aires protégées de même que certains sites MAB (zone à girafes). De ce point de vue, la reconnaissance internationale de l'importance biologique de certains parcs et réserves au Niger ne s'est pas accompagnée de la mise en place d'un système de protection efficace pour ces sites.

Politiques des aires protégées

Figure n°17 : politique du réseau d'AP



Les politiques nationales énoncent clairement une vision, des buts et des objectifs pour le réseau des aires protégées nigérien. Il y a un objectif clair énoncé dans la politique globale et dans le programme triennal de la direction des parcs nationaux et des réserves (DPN/R). Il s'agit de renforcer la couverture nationale du réseau d'aires protégées et de passer de 6% à 10% du territoire national concerné. De même, la Stratégie de Développement Rural (SDR) constitue le cadre de concertation de référence qui prend en compte la vision de tous les acteurs du monde rural, afin de promouvoir une gestion efficace des ressources naturelles.

Il y a donc un engagement clair pour protéger un réseau viable et représentatif des aires protégées, cependant, les moyens qui devraient accompagner la mise en œuvre de cette stratégie font défaut. La méconnaissance des effectifs des populations par espèce et des tendances de l'évolution des populations animales et végétales démontre **qu'il n'y a pas d'inventaire complet de la biodiversité du pays.** Il y a une insuffisance sur les données parce qu'elles sont disparates, incomplètes et non réactualisées, quand elles existent.

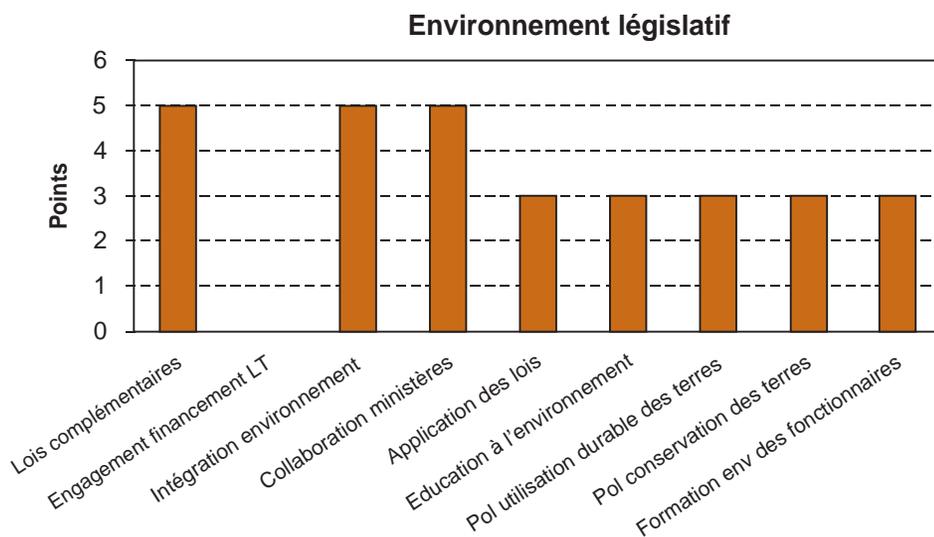
La variabilité historique des différents types d'écosystèmes dans le pays semble connue. Les écosystèmes du Niger ont fait l'objet de nombreuses recherches. Ces recherches concernant les aires protégées, ne sont pas forcément orientées vers la gestion des AP et s'inscrivent souvent dans le court terme.

Une stratégie de restauration des écosystèmes sous-représentés ou dégradés, et/ou qui ont fortement diminué est exprimée dans la Stratégie de Développement Rural (SDR), quand bien même elle ne est pas dirigée vers les aires protégées. Cette stratégie englobe : la réhabilitation des terres dégradées, l'agroforesterie et l'aménagement participatif et est mise en œuvre dans le programme triennal 2008-2010 de la DPN/R.

Le système des aires protégées n'est pas évalué et révisé pour pallier les manques et les faiblesses. Toutefois, deux aires protégées (RNNAT et parc W) ont bénéficié d'une **évaluation de leur efficacité de gestion** dans le cadre des activités du projet AWHF en Afrique de l'ouest et du suivi des sites du patrimoine mondial. **Il y a un manque important de programmes de formation efficace pour le personnel** des aires protégées.

Politique environnementale

Figure n°18 : environnement législatif du réseau d'AP



L'environnement législatif n'est pas en contradiction avec les objectifs des aires protégées et renforce théoriquement l'efficacité de gestion. En effet, les insuffisances qui existaient dans la gestion de la faune (non-incitation à la participation des populations à la gestion des ressources naturelles dans les parcs et réserves à travers la loi n° 98-07 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune) ont été harmonisées avec l'adoption du Code rural qui pose les fondements du développement rural.

Des objectifs de protection de l'environnement sont intégrés dans la plupart des aspects du développement des autres politiques sectorielles (agriculture, transports...). L'expression de cette volonté politique est survenue en 1992 et a suscité l'élaboration des "principes directeurs de la politique de développement rural" et leur adoption par ordonnance. Ce texte a constitué, entre autres, le cadre de référence de la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'organisation du monde rural. La politique de protection de l'environnement s'est mise en place à partir de 1998 avec l'adoption de la loi cadre n° 98-056, du 29/12/1998, relative à la gestion de l'environnement. De ce fait, la SDR et la loi n°98-056 posent les bases de la gestion

efficace de l'environnement et des aires protégées au Niger. La complémentarité des lois est donc effective et démontre la pertinence du cadre législatif de l'environnement. Toutefois, **l'application effective des lois et des arrêtés relatifs aux aires protégées** connaît des dysfonctionnements récurrents.

Néanmoins **la collaboration entre les différents services de l'état en charge de ces territoires devrait être facilitée** par les comités interministériels qui tentent, en accord avec la SDR, d'aboutir à une coopération aussi bien au niveau décentralisé qu'au niveau institutionnel.

L'absence d'un budget de fonctionnement alloué au réseau des aires protégées entrave la gestion des réserves et parcs. En effet, en dehors des budgets projets qui sont pour la plupart temporaires et donc insuffisants pour assurer les besoins de conservation sur le long terme, aucune aire protégée ne dispose de budget propre pour assurer des activités de gestion au sein des AP (sauf couverture des salaires du personnel).

Les politiques nationales tentent de promouvoir l'éducation à l'environnement à tout niveau. Un programme d'éducation environnementale a été élaboré au niveau du ministère de l'éducation afin d'arriver à inculquer aux populations les besoins d'un changement de comportement vis-à-vis de l'utilisation des ressources naturelles. L'éducation environnementale en faveur des enfants en milieu scolaire, est mise en œuvre par deux programmes (PFIE/CEE - NIGER et PEE/UICN - NIGER) et mais ils ne touchent pas toutes les écoles. La majorité des fonctionnaires ont été informés, notamment ceux de l'éducation et des secteurs ruraux.

Les politiques nationales favorisent le dialogue et la collaboration avec les associations citoyennes et environnementales. Dans le cadre de la SDR, la cogestion est l'un des instruments qui facilitera l'implication et la responsabilisation des populations dans la gestion et l'exploitation des ressources des aires protégées.

Au niveau **national, il existe plusieurs outils législatifs incitant à la conservation des ressources naturelles** (incitations fiscales, certification, partenariat public-privé). Par exemple, des outils de sanction et d'incitation sont inscrits dans l'Ordonnance n°92-037, portant organisation du transport et commercialisation du bois dans les grandes agglomérations.

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Les participants à l'atelier ont identifié les principaux points forts suivants en matière de gestion des aires protégées au Niger :

- L'existence d'un dispositif législatif et réglementaire national régissant la gestion des ressources naturelles et de l'environnement
- La tendance vers une synergie d'action entre les différentes politiques sectorielles du Niger
- La reconnaissance du statut juridique (établie ou en cours) de toutes les AP du Niger
- La reconnaissance de certaines aires protégées au niveau international (site du Patrimoine Mondial, MAB...)
- L'existence d'un réseau national d'aires protégées comme outil pouvant faciliter le partenariat avec d'autres réseaux au niveau international
- L'existence de ce réseau destiné à favoriser les échanges d'expérience et d'informations entre aires protégées
- L'implication et la volonté des gestionnaires de terrain à s'investir dans la gestion des aires protégées malgré les difficultés rencontrées
- L'appui aux communautés locales pour une gestion participative et durable au niveau des aires protégées.

Mais ils ont également souligné les points faibles suivants :

- L'insuffisance (voir l'absence) de concertation entre les acteurs des différentes aires protégées malgré l'existence du réseau national d'aires protégées
- La non-fonctionnalité du réseau (absence de coordination entre les gestionnaires d'aires protégées)
- Les grandes disparités entre aires protégées au niveau de leur gestion propre
- La difficulté de mise en place de partenariat auprès des bailleurs extérieurs
- Les entraves fréquentes à l'application des textes réglementaires au niveau de chaque aire protégée
- Le manque de moyens humains disponibles pour la gestion des aires protégées
- Le manque de renforcement de capacité des acteurs du réseau
- Le manque d'autonomie financière des aires protégées
- Le manque de transparence financière des dispositifs de gestion des AP
- L'efficacité insuffisante de la gestion des AP pour ralentir la dégradation des écosystèmes

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été émises par les participants à l'atelier :

Etablir le statut juridique des AP qui n'en n'ont pas encore

Définir des objectifs de conservation clairs et réalisables pour le réseau et chacune de ses aires protégées en fonction de l'état actuel de la biodiversité au Niger

Actualiser et valider les plans de gestion des AP qui en possèdent et élaborer ou mettre à jour les plans de gestion des AP qui en sont dépourvues

Assurer un financement de base de toutes les AP par l'Etat

Proposer des scénarii possibles de financement durable du réseau d'AP aux différents partenaires et à l'Etat

Renforcer les capacités des gestionnaires des AP à l'utilisation des outils de conservation (planification et gestion des AP) et au dialogue avec les autres acteurs (notamment dans le cadre de la gestion participative avec les communautés locales)

Mettre en place des cadres de concertation effectifs entre aire protégées via le réseau national d'aires protégées (pour favoriser les échanges d'informations)

Renforcer l'application des textes dans et autour des AP, et notamment le respect des zones, périodes et espèces concernées par la chasse quelle que soit l'origine des chasseurs

Renforcer le suivi des procédures internes de gestion des aires protégées et l'autoévaluation de ces procédures à tous les niveaux pour garantir la transparence de la gestion des activités au niveau des AP (notamment au regard des partenaires extérieurs)

Renforcer le dispositif de gestion de certaines AP (notamment en nommant un conservateur pour celles qui n'en ont pas)

Assurer une durée minimale de présence en poste des gestionnaires sur site pour permettre un suivi des actions de gestion engagées sur le moyen terme

Assurer une localisation des cellules de gestion de terrain la plus proche possible des sites à gérer (décentralisation des décisions).



**UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

Programme Afrique Centrale et Occidentale
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel: +226 50 36 49 79
Email: paco@iucn.org / uicn@papaco.org
www.papaco.org

